

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt trois  
Le 27 février 2023 à 18h10

Le conseil de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dûment convoqué par le président le 21 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Gervais-les-trois-clochers sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

#### Extrait de la délibération .1. à .20

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS ( 50 )** : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, F. MERY, P. BARAUDON, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, T. PRIEUR, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD.

**POUVOIRS ( 11 )** : J. MARECOT donne pouvoir à M. LAVRARD  
F. BRAUD donne pouvoir à E. AZIHARI  
S. RAYNAUD à T. BAUDIN  
H. PREHER donne pouvoir à J. MELQUIOND  
G. PRINCET donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à JM. MEUNIER  
Y. ERGÛL donne pouvoir à M. FRESNEAU  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
Y. TROUSSELLE donne pouvoir à F. MERY  
C. FARINEAU donne pouvoir à B. ROUSSENQUE  
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

**EXCUSES ( 20 )** : A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, I. MIGUET, A. NOËL, P. BIGOT, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), T. TRIPHOSE, Y. MUSCAT, L. DUFFAULT, L. BARBOTTIN, G. WIBAUX, P. BARBOT, P. LECLERC, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, T. DAULARD, J. BOISSON.

Secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

Quorum : 41 personnes

### Table des matières

002– Désignation des représentants élus au SMASP - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	4
003– Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Rapporteur : Henri COLIN.....	5
004– Fixation de l'attribution de compensation définitive 2022 - Rapporteur : Henri COLIN.....	17
005– Communication et débat sur les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	20

006– Fonds de concours pour les années 2022 et 2023 - Mise à jour de l'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) - Rapporteur : Henri COLIN.....	23
007– Convention de délégation partielle de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à conclure avec La Roche-Posay - Rapporteur : Gérard PEROCHON.....	24
008– Tarifs et modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2023 - Rapporteur : Gérard PEROCHON.....	25
009– Demande d'adhésion au Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) Nouvelle-Aquitaine - Rapporteur : Evelyne AZIHARI.....	26
010– Demande de remboursement du Versement Mobilité. - Rapporteur : Hindeley MATTARD.....	27
011– Remboursement partiel des abonnements relatifs aux transports scolaires - Rapporteur : Hindeley MATTARD.....	28
012– Tarification multimodale - Rapporteur : Hindeley MATTARD.....	29
013– Tarifs 2023 du camping** des Ormes et camping** du Chillou - Modifications - Rapporteur : Lucien JUGE.....	30
014– Création d'une autorisation de programme pour les travaux sur les monuments historiques et d'intérêts patrimoniaux dont Grand Châtelleraut à la propriété et/ou la gestion - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	34
015– Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - les 3T - scène conventionnée de Châtelleraut - Prolongation du contrat de travail de la directrice - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	35
016– Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - les 3T- scène conventionnée de Châtelleraut - Modification du conseil d'administration - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	35
017– Aménagement du site de la Manu - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	36
018– Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération tiers lieu culturel - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER.....	37
019– Motion de soutien au Centre de soins infirmiers de Châteauneuf à Châtelleraut - Rapporteur : Anne-Florence BOURAT.....	39
020– Motion de soutien à l'Association des Maires ruraux de la Vienne pour un moratoire des fermetures de classes et d'écoles - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	40

M.le président ouvre la séance, énonce les pouvoirs, les excusés, fait approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21/11/2022 (3 abstentions : F. MERY + 1 pouvoir, D. SIMON) et désigne Yannick TARTARIN comme secrétaire de séance.

M. le Président en soutien au peuple Ukrainien, fait observer une minute de silence.

M. le Président communique l'information suivante : Madame Marion LATUS a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Châtelleraut et de conseillère communautaire. Madame Isabelle MIGUET, suivante sur la liste, devient conseillère communautaire représentant la commune de Châtelleraut.

M. le Président fait adopter à l'unanimité les décisions et délibérations des bureaux des 14 novembre et 12 décembre 2022, et du 9 janvier 2023.

**001– Modification de l'intérêt communautaire de la compétence "action sociale d'intérêt communautaire" - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN**

*L'article L. 5216-5 du CGCT impose la définition de l'intérêt communautaire pour certaines compétences obligatoires et autres compétences relevant de certains groupes qui sont prises par les communautés d'agglomération.*

*Pour mémoire, la délibération n°2 du 22 novembre 2021 a clarifié l'intérêt communautaire des compétences transférées à Grand Châtellerault, concomitamment à l'approbation de la modification statutaire lors de la même assemblée, afin de tenir compte des dernières évolutions législatives et de l'exercice de certaines compétences.*

*La présente délibération vise à prendre en compte le projet d'extension de la crèche Les Petits Loups de la commune de La Roche Posay sur le territoire de Coussay-les-Bois, au regard des besoins largement identifiés et du soutien de la Caf et de la PMI.*

*Pour ce faire, il s'agit de modifier l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire », comme suit :*

*« 1. le soutien et/ou la gestion des établissements d'accueil de la petite enfance à vocation intercommunale suivants :*

- le soutien aux multiaccueils (crèche, relais assistantes maternelles et lieu d'accueil parents-enfants) de Scorbé-Clairvaux et de La Roche-Posay **ainsi que son extension à Coussay-les-Bois.***
- la gestion des relais assistantes maternelles situés sur les communes des Ormes et de Usseau »*

*Il est proposé au conseil communautaire d'adopter cette modification de l'intérêt communautaire pour la compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire ».*

## Discussions

Mme MARQUES-NAULEAU – Soit je reprends mais sinon c'est vrai que Lucien ou Yannick, donc c'est dans la formulation effectivement, puisqu'on a d'abord le soutien et/ou gestion des établissements, dessous il n'y a plus que le soutien, donc dans la formulation soutien ce qui pose souci c'est que c'est assez vague et c'était de façon à couvrir, au niveau juridique je ne sais pas, c'est rajouter « d'intérêt communautaire » de façon à ce qu'on retrouve un petit peu ce qu'il y avait auparavant avec « action sociale d'intérêt communautaire » qui a été transformé.

Après c'est vous assurez que, mais ce qui veut dire que ce soit noté, après au niveau juridique qu'on arrive à trouver une formulation qui s'apparentait à la première, même en rajoutant ici la partie avec Coussay-les-Bois. C'est bien ce que vous évoqué.

Dans ce qui a été cité par les deux maires, quand vous reprenez avec la formulation au départ ce serait, dans la formulation, de rajouter, on voit Coussay-les-Bois qui est ici en caractère gras, donc Monsieur le Président disait que c'était juste parce qu'on avait rajouté et que l'esprit ne changeait pas par rapport à ce qui se faisait d'auparavant, néanmoins le souhait serait de rajouter le soutien « d'intérêt communautaire » aux multiaccueils.

Est-ce que le complément du nom soutien avec « intérêt communautaire » est valable ? Ou trouvez une formulation qui s'apparente à la précédente.

Mme NICLOUD (administratif) – C'est déjà le cas, parce que vous avez un : « soutien à la gestion des établissements d'accueil de la petite enfance à vocation communale : le soutien aux multiaccueils de Scorbé-Clairvaux et de la Roche-Posay ainsi que son extension à Coussay-les-Bois ».

Mme MARQUES-NAULEAU – Je sais bien, c'est noté. Je vous fais part de ce qui a été remarqué tout à l'heure. C'est-à-dire que c'est noté auparavant et après vous ne l'avez pas, vous avez le soutien et/ou gestion, avec la vocation intercommunale, les deux points, mais c'est après peut-être de pouvoir le retrouver parce que vous avez le soutien et que la gestion, donc l'intérêt communautaire est important. Est-ce que c'est juste une répétition inutile ? Mais si elle est inutile, visiblement elle est importante pour les personnes.

Mme NICOUD (administratif) – Oui je comprends, c'est-à-dire que c'est l'objet même de la délibération, c'est la définition de l'intérêt communautaire.

M. TARTARIN – Oui, il faut le réécrire plus précisément dans le point que vient de citer Nathalie.

M. le Président – Compte tenu de cet échange et de la volonté commune, je pense qu'on peut trouver une solution. On vote dans l'esprit qui a été évoqué par le maire de la Roche-Posay.

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de modifier, comme suit, l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire », applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 :
  1. le soutien et/ou la gestion des établissements d'accueil de la petite enfance à vocation intercommunale suivants :
    - le soutien aux multiaccueils (crèche, relais assistantes maternelles et lieu d'accueil parents-enfants) de Scorbé-Clairvaux et de La Roche-Posay **ainsi que son extension à Coussay-les-Bois.**
    - la gestion des relais assistantes maternelles situés sur les communes des Ormes et de Usseau »
- d'abroger la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 novembre 2021 portant mise à jour de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

### **002– Désignation des représentants élus au SMASP - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN**

*Le Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) a été créé par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 1969. Après diverses évolutions, il a expressément pour compétences l'élaboration, le suivi et la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), et la gestion du plan d'eau, du golf et de la base de loisirs de Saint-Cyr d'autre part.*

*Pour rappel, Grand Châtellerault a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) par délibération n°2 du conseil communautaire du 21 novembre 2022. Un arrêté préfectoral n°2023-DCL/BICL-001 en date du 12 janvier 2023 entérine cette modification des statuts.*

*Cette modification statutaire engendre une nouvelle répartition des délégués élus appelés à siéger au sein du collège élargi et du collège restreint du syndicat. L'assemblée délibérante de Grand Châtellerault doit ainsi désigner :*

- 15 délégués titulaires (contre 20 précédemment)
- 5 délégués suppléants (contre 20 précédemment)

*L'article L5711-1 du CGCT prévoit que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter **sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre** ».*

*En outre, ce même article dispose que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte fermé.*

*Il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au sein du SMASP dans sa nouvelle composition.*

#### **Délibéré**

Le conseil communautaire, décide :

- à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,  
- de désigner les délégués titulaires et suppléants suivants qui siégeront en tant que membres élus de Grand Châtellerault au sein du SMASP :

	<b>15 titulaires :</b>	<b>5 suppléants</b>
1	- Gérard LEFEVRE (Archigny)	- Stéphane RAYNAUD (Châtellerault)
2	- Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)	- Françoise MERY (Châtellerault)
3	- Maryse LAVRARD (Châtellerault)	- Audrey SAMPER (La Roche Posay)
4	- Thomas BAUDIN (Châtellerault)	- Henri COLIN (Lencloître)
5	- Michel DROIN (Châtellerault)	- Lucien JUGE (Scorbé-Clairvaux)
6	- Hindeley MATTARD (Colombiers)	
7	- Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)	
8	- Gaëtan DUBOIS (Dangé-Saint-Romain)	
9	- Patrice AZILE (Monthoir)	
10	- Jacques SABOURIN (Les Ormes)	
11	- Jean-Pierre CONTE (Saint-Rémy-sur-Creuse)	
12	- Pascal MASSONNET (Scorbé-Clairvaux)	
13	- Gérard PEROCHON (Senillé-Saint-Sauveur)	
14	- Dominique CHAINE (Thuré)	
15	- Thierry DAULARD (Vellèches)	

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **003– Débat d'Orientation Budgétaire 2023 - Rapporteur : Henri COLIN**

*La tenue du débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants .*

*Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.*

*Le débat a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.*

*L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) modifie l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales sur le vote du budget des communes. Ce dernier précise que :*

*"Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. "*

M. COLIN – Cette année, pour la première fois sans doute depuis de nombreuses années nous incluons au DOB 1,2 M qui provient des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice précédent.

Pourquoi, c'est une indication supplémentaire des difficultés rencontrées pour équilibrer le budget.

Le contexte économique, chacun le connaît bien évidemment.

Les fluides dont les prix divaguent, je ne sais pas quel terme on peut employer, sont complètement erratiques, c'est vrai pour l'électricité, c'est vrai pour le gaz, c'est vrai bien évidemment pour tous les carburants, c'est vrai aussi pour l'eau, ça le devient. Comme moi vous écoutez la radio fréquemment et vous regardez la télévision, le problème de l'eau commence déjà à se poser dans un certain nombre de départements, donc il faut que nous soyons très vigilants dans ce domaine aussi.

L'électricité, il y aura un amortisseur mais comme pour les ménages c'est une augmentation limitée, à 15 % pour les ménages ou pour les communes ayant moins de 2 M de recettes ou moins de 10 agents. Là, l'amortisseur est relativement compliqué mais ça Bercy est capable, à partir d'ordinateurs, de vous trouver des solutions qui sont toujours un peu complexes, entre 180 € et 500 € l'État apportera une contribution égale à la moitié de la différence.

Bien sûr ça atténuera effectivement les excès mais chacun comprendra que c'est un élément important.

Pour la DGF, oui on nous annonce une augmentation de 320 M mais aux dernières nouvelles entre 20 et 30 M seulement concerneraient les intercommunalités sur ces 320 M.

La taxe d'habitation sur les résidences principales, chacun sait qu'elle disparaît totalement, « à l'exception de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires », mais ça je le mets entre guillemets.

La suppression de la CVAE, comme vient de le rappeler le Président, en 2 ans, ce qui veut dire que nous aurons une compensation.

L'expérience qu'on peut en avoir fait que nous devons être prudents quant aux compensations, tout au moins au départ elles existent et en général elles sont maintenues au même niveau, et compte tenu de l'inflation il y a un différentiel important qui se met en place.

Un fonds d'accélération écologique, il fallait trouver la formule aussi.

Le fonds vert c'est plus simple, c'est 2 Mrds€ qui seront affectés effectivement aux mesures visant à économiser l'énergie et il faut avouer que nous en avons bien besoin.

### **Les recettes de fonctionnement**

Elles sont relativement simples, les deux tiers, 65 %, pardonnez-moi d'arrondir si j'ose dire, sont constitués des impôts et des taxes. Il y a une augmentation de produit de 1 € à peu près, tout simplement parce que les bases, vous le savez, ont été réévaluées de 7,1 %. Le Président vous a dit

tout à l'heure qu'il n'y avait pas de prévision d'augmentation des taux mais, là, c'est la réévaluation des bases qui permet d'obtenir ce résultat.

Les dotations ce sont les compensations fiscales, soit 26 %, j'allais dire un quart mais pardonnez-moi c'est un peu plus, c'est 26,64 %. Les produits des services, -les entrées piscine patinoire etc., estimés à 3,8 M, à peu près 6 % des recettes. Le million dont nous parlions tout à l'heure c'est un résultat, c'est le 1,90 % et 0,43 % autres, vous voyez que la différence est modeste. Donc essentiellement deux ressources, les impôts et taxes, d'une part, et les dotations, d'autre part, et les produits des services pour une troisième part mais inégale.

### ***Les dépenses de fonctionnement***

On ne va pas ergoter pendant un quart d'heure sur l'augmentation des prix à la consommation, 5 ou 6 ou 7, soyons prudents, on peut retenir en gros 6 % alors qu'on nous annonce 5 %, prix à la consommation j'entends, c'est-à-dire le panier complet serait de 5 %.

Mais ce ne sont pas ces pourcentages-là qui nous concernent, c'est l'augmentation de l'électricité, l'augmentation des carburants, l'augmentation du gaz bien évidemment, pour l'eau c'est déjà plus connu mais c'est de l'ordre de 9 %. Finalement, les augmentations subies par le budget mais aussi bien sûr dans les familles sont bien supérieures dans les domaines qui nous concernent, vous avez d'ailleurs quelques indications en bas : l'électricité plus 60 %, le gaz plus 80 % par rapport à 2022, le matériel informatique -on change de nature- plus 30 %, les offres de travaux dans les bâtiments depuis le début de l'année ont bondi de plus 30 % en fonctionnement ou en investissement, et on nous annonce le même taux pour le papier, les enrobés qui peuvent nous concerner les uns et les autres dans nos communes mais qui concernent aussi l'agglomération bien sûr, les huiles moteurs, les peintures routières, nous sommes aussi à ce pourcentage de plus 30 %.

#### ***Les charges de personnel***

25 600 000 € soit 41,8 % pour les dépenses réelles de fonctionnement mais ce sont essentiellement les charges de personnel. Le nombre de personnels a augmenté d'un peu plus de 12 % depuis 2018 et la charge salariale d'un peu plus de 20 %. La répartition des personnels est en gros de 50 % de catégories C, 30 % de catégories B, 20 % de catégorie A.

#### ***Les charges à caractère général***

Elles représentent 16,8 M soit 27,4 %, en forte hausse, c'est ce qu'on vient d'évoquer : l'ensemble des fluides, les frais liés à la gestion des déchets évoqués tout à l'heure par Évelyne, la gestion des problèmes économiques. Donc 41,8 %, pratiquement 42 %, en charges de personnel, 27,5 % en charges à caractère général.

#### ***Les atténuations de produits ou attributions de compensations***

14 600 000 € soit pratiquement 24 % des dépenses réelles de fonctionnement, qui elles sont stables.

***Les autres charges de gestion courante*** Pour 4 M soit 6,4 %.

### **Les investissements**

Les principales opérations d'investissement, dont vous avez la liste dans les documents, portent sur :

- le tiers lieu au lac des Renardières 600 000 € (AP/CP), on est en fin d'opération ;
- l'aménagement de la Manu 100 000 € (AP/CP) ;
- les travaux sur les monuments historiques dont vous avez la liste dans les documents 100 000 € (AP/CP) ;
- le maintien de l'outil et du réseau numérique, ce qui ne manque pas d'être important en ce moment, 800 000 € (AP/CP) ;
- les opérations Smart Cities 300 000 €, les termes anglais m'agacent toujours ;
- les achats de véhicules ou de matériel de collecte des déchets 2 200 000 € ;
- L'entretien des équipements sportifs, qui est une des grandes responsabilités de l'agglomération, 1,3 M
- la réhabilitation des vestiaires de La Marronnerie 500 000 € mais ça terminera les travaux dans ce secteur.

Voilà les grands investissements qui peuvent être financés cette année, ceci en empruntant 2 M€ suivant la règle de conduite que nous nous sommes déjà fixés depuis plusieurs années.

### **Les principales subventions d'investissement**

Les fonds de concours aux communes feront l'objet tout à l'heure d'une délibération. Pourquoi 1 M cette année, tout simplement parce que pendant l'exercice 2022 il n'y a pas eu de versement aux collectivités, ces versements seront honorés cette année.

500 000 € étaient inscrits au budget l'année dernière, 500 000 € l'année dernière plus 500 000 € cette année c'est donc 1 M qui seront à la disposition des communes.

L'aide aux entreprises est de 300 000 €.

Les aides au logement avec le PLH (Plan local de l'habitat) et l'OPAH-RU s'élèvent à 500 000 €.

Il s'agit bien là de fonds de concours, d'aides et de subventions mais ce sont des subventions d'investissement.

### **Objectif d'évolution du besoin de financement**

Pour financer tout cela, nous avons besoin de 2 M d'emprunts, nous nous limitons jusqu'à présent à cette somme. Il est vraisemblable que les emprunts effectués en cours d'année ne seront plus aux mêmes taux que l'an passé. Par exemple, vous avez constaté que le taux du Livret de Caisse d'épargne a été multiplié par 6, ce qui arrange les épargnants, ce qui est moins agréable pour ceux qui fonctionnent avec la Caisse d'épargne ou la Caisse des dépôts mais c'est la même maison-mère.

## **III – La structure et la gestion de notre dette**

### **Le capital restant dû**

Au 31 décembre il est de 12 200 000 € avec un taux moyen de 2,01 %, nous souhaitons conserver ce taux bien évidemment.

### **La dette par type de risque**

100 % un risque faible.

En gros, nous avons 90 % des prêts en taux fixe, les autres étant du Livret A et une part variable de moins de 5 %. C'est donc une situation saine, loin des prêts Dexia que certains ont pu connaître il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, indexés sur le Franc Suisse, ce n'est pas le cas maintenant.

### **Le budget annexe des transports urbains**

Le périmètre comporte les transports scolaires, les transports urbains, vélibléu. Je laisserai éventuellement Hindeley s'exprimer sur certaines difficultés.

Le taux du versement mobilité est à 0,8 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le fonctionnement est prévu à hauteur de 7 300 000 M et les investissements à hauteur de 2 M, il s'agit là aussi de matériels chacun le comprendra.

### **Le budget annexe de la gestion des déchets**

Il s'agit des ordures ménagères des communes de Vals de Gartempe et Creuse.

En fait, nous percevons à peu près 890 000 € de redevance mais nous devons en reverser 880 000 € au SIMER, donc c'est une opération blanche si j'ose dire.

### **Le budget annexe de l'Immobilier Économique**

On perçoit évidemment les loyers des locaux qui sont loués et des fourreaux pour la fibre optique à destination des entreprises. Un budget de fonctionnement de 826 000 €.

### **Le budget annexe des zones d'activités économiques (ZAE)**

Il s'agit plutôt de la gestion des stocks de terrains aménagés pour l'implantation d'entreprises, soit un budget de fonctionnement de 1,3 M.

### **Le budget annexe du magasin général**

Il est à l'équilibre, gestion des fournitures acquises par le magasin qui sont destinées aux services pour un montant total de 1 800 000 €

**Discussions**



M. le Président - Vous connaissez bien sûr la situation dans vos communes, vous savez que vous avez fait un appel au peuple au dernier conseil communautaire du mois de juillet pour imaginer, pour avoir des idées d'économies puisqu'on sentait bien déjà en juillet que la fabrication du budget serait un peu délicate et un peu difficile. On a des augmentations massives, j'ai pris les deux extrêmes entre des augmentations de 7 % jusqu'à 36 %, mais notre ami Henri vous dira que c'est dans le rapport, pour certaines d'entre elles sur l'énergie, le gaz, l'alimentation, les coûts salariaux.

36 % ce ne sont pas les coûts salariaux, je voudrais bien qu'il n'y ait pas de confusion, suite aux décisions de l'État qui s'imposent à nous sans de véritables compensations ou des compensations qu'on a beaucoup de mal à évaluer aujourd'hui.

J'étais encore avec le préfet à midi, il y a des points sur lesquels on n'est pas encore assuré de cibler les bonnes possibilités. Pourquoi la situation est plus difficile à l'agglomération qu'à la commune, malgré les difficultés que vous rencontrez, c'est d'abord parce que nous sommes une agglomération industrielle.

La première de la Nouvelle Aquitaine par la part des effectifs dans le secteur industriel, secteur que la France d'ailleurs, je vous le rappelle, a largement délaissé puisqu'en l'espace de 50 ans on est passé de 30 % du PIB à moins de 10 %, donc c'est vous dire que le combat pour l'industrie française est encore devant nous et que l'idée de réindustrialiser est une chose qui nous est très intéressante pour ce qui concerne cette agglomération, ce qui fait qu'on a une grande sensibilité à la conjoncture économique.

La fermeture des Fonderies, vous savez le coût que ça nous coûte.

On a connu une baisse de la CVAE, entre 2021 et 2022 on est passé de 5 700 000 € à 4 400 000 €. C'est vous dire que baisse des recettes, augmentation des dépenses, des compétences aussi en évolution très forte, je cite les déchets, je cite l'assainissement, la mobilité, le soutien à l'économie avec les friches industrielles.

Donc vous comprenez bien que c'est quand même une difficulté de construction du budget.

J'ajoute qu'il y a une révolution complète du modèle de financement avec la suppression de la CVAE. En 2 ans, une très forte dépendance à la situation économique et à l'évolution de l'industrie.

Je vais vous lire la conclusion de la chambre régionale des comptes, et j'en terminerai par là, que vous avez dans le rapport : *« Avec le remplacement de la taxe d'habitation dont l'assiette est territorialisée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée sans assiette locale et la réforme des impôts de production, le panier fiscal de l'agglomération est profondément remanié et davantage exposé à la conjoncture. Malgré les dispositifs de garantie institués par l'État, il en résulte une perte du lien fiscal avec le territoire et une réduction de ses marges de manœuvre »*.

En tout cas ce que je voudrais dire ici c'est que malgré les surcoûts liés à la crise économique et écologique en temps de guerre, l'objectif de ces orientations budgétaires c'est de garder une capacité d'autofinancement pour réaliser de l'investissement en partie réorienté sur les économies d'énergies et la diversification des énergies, et ce sans augmenter le taux des impôts qui relève seul de notre responsabilité.

Mme AZIHARI – Je voudrais dire un mot parce que je pense que vous attendez chaque année avec impatience le rapport sur la situation en matière de développement durable et que vous avez dû vous étonner de ne pas le voir cette année. Ce rapport sera présenté avec le vote du budget au mois d'avril pour diverses raisons, d'abord parce qu'encore plus que les années précédentes il a été difficile de disposer à temps des données nécessaires à la rédaction de ce rapport, même si dans le contexte budgétaire compliqué que l'on connaît il aurait certainement été pertinent de présenter une évaluation climat des projets d'investissement, mais il est difficile aussi de procéder à cette évaluation tant que les arbitrages ne sont pas faits.

Par ailleurs, certaines données environnementales et notamment la consommation d'énergies ne sont pas non plus disponibles aussitôt dans l'année.

Ce qui me fait dire que ce n'est peut-être pas forcément le meilleur moment pour présenter ce rapport, mais qu'on aurait peut-être intérêt à le faire bien en amont, notamment au mois de novembre ou décembre de l'année N puisqu'on se rend compte que quand on le présente lors du DOB c'est plus un outil réglementaire que l'on présente qu'un véritable outil qui peut servir dans les débats d'orientation budgétaire.

Je me permets d'ailleurs de dire et c'est peut-être pour vous Madame MERY, parce que la question a été posée par un habitant de Châtellerauld à propos du plan climat air énergie territoriale, l'évaluation réglementaire est faite, on est en train de réfléchir à la manière d'en présenter publiquement les

résultats et d'en faire notamment une occasion de dynamiser l'action de la collectivité au service de la transition écologique. Il y aura une première étape dans le prochain magazine Talents puisqu'il va contenir un dossier sur la transition écologique qui fera état notamment des avancées du plan climat. On va essayer d'ici l'été de trouver une formule complémentaire pour faire de ces résultats un tremplin vers d'autres actions.

M. le Président – Je voudrais saluer le travail formidable qui a été fait dans ce domaine de l'énergie. On est un peu exemplaire sur un des projets qui est en cours, d'ailleurs le maire de Naintré en connaît un bout sur le photovoltaïque et sur ces possibilités d'économie, c'est de retrouver ce qu'on appelle l'autoconsommation à partir d'une production qui est partagée. Là, franchement, beaucoup d'entreprises sont intéressées par cette proposition. Je pense que dans les semaines et mois à venir on va vraiment avancer sur cette originalité, qui nous permet au moins de garantir une production et de garantir aussi des prix sans doute un peu plus sympathiques que ceux qu'on a connus depuis presque un an.

Mme AZIHARI – Je précise que beaucoup de collectivités nous sollicitent pour nous demander comment on a fait, c'est intéressant.

M. MATTARD – Juste pour vous dire qu'en termes d'investissements il s'agit principalement, entre autres, de l'achat de deux bus.

Dans le budget, pour rappel on a aussi renouvelé l'aide à l'achat à vélo électrique. C'est passé au bureau la semaine dernière, donc on a remis la même somme, c'était 70 k€.

On a ouvert au couple qui, dans un foyer, voudrait acheter un vélo électrique, donc l'homme et la femme pourront acheter deux vélos par foyer, ce qui paraît un petit peu plus logique.

Voilà globalement ce qu'on a en cours. Si le Président me le permet, j'en profite pour rappeler qu'on a fait le plan vélo, qu'on a le plan mobilité et le plan dernier kilomètre.

On a lancé les premiers Copils. Je demande aux élus qui en font partie de faire attention parce que ça ne colle pas toujours, des fois il n'y a pas suffisamment d'élus présents. Je pense que c'est un petit raté, c'était le début. Mais je me permets aujourd'hui de le rappeler parce que c'est ensemble qu'on fait avancer les choses et qu'on travaille, tout le monde doit amener sa pièce à l'édifice.

M. le Président – Je signale que dans la grisaille actuelle la seule chose qui est intéressante c'est le versement mobilité, qui prouve d'ailleurs que la vitalité économique du bassin est très bonne, parce que ça s'inscrit immédiatement, c'est sur les salaires qui sont versés. C'est un pourcentage de 0,8 % sur les salaires. Le fait que ça augmente vite ça montre bien que le bassin a bien répondu au développement économique qu'il connaît.

M. MATTARD – J'ai oublié un point important, cette année le budget principal n'aura pas besoin d'abonder dans le budget transports, qui était l'année dernière de l'ordre de 250, donc c'est quand même une économie.

M. le Président – Un mot complémentaire quand même, si on arrive à une augmentation de la masse salariale importante mais relative par rapport aux autres années c'est simplement parce qu'on a fait un gros effort d'économies et de réorganisations. Vous pouvez le lire dans la note, vous constatez que 19 ETP ont disparu.

M. PEROCHON – Sur la masse salariale, si on prend le point d'indice qui a augmenté de 3,5 %, plus quelques augmentations du SMIC, rappelez-vous que sur 6 mois cela avait coûté environ 400 000 € et en gros en année pleine 1 M€. Je pense qu'on risque d'avoir en plus de nouvelles augmentations qui pourraient fort bien nous arriver dans le courant de l'année 2023. Donc pour contenir ce budget, on a essayé de serrer au maximum.

Mme MERY – Donc, un petit point sur ce DOB et sur la situation actuelle : nous sommes face à une crise qui est au final peu compensée par l'État.

Le calcul de l'amortisseur du coût de l'électricité, dont Monsieur COLIN nous a fait une brillante démonstration, reste assez vague, voire un peu compliqué. La compensation de la perte de la CVAE semble ne pas être encore totalement éclaircie ni chiffrée alors que cette perte est incontestablement un élément de fragilité pour les collectivités. Le projet de loi de programmation des finances publiques n'a pas été adopté par l'Assemblée Nationale et le texte est suspendu aux discussions.

Le fonds vert de 2 Mrds pour les collectivités laisse espérer une aide visant à soutenir les projets de transition écologique, mais face aux demandes de toutes les collectivités et à la multiplicité des axes possiblement financés ce montant sera-t-il suffisant ? La crise a révélé la nécessité financière d'économiser les énergies, devons-nous nous réjouir qu'il y ait eu besoin de cette prise pour une prise de conscience tardive des enjeux climatiques et que l'État et les collectivités s'engagent fortement pour tenter de rattraper le retard pris ? On le sait, malheureusement le temps perdu ne se rattrape pas facilement.

Alors oui, voici un contexte bien compliqué pour construire un budget de fonctionnement, que vous comparez d'ailleurs à un travail d'équilibriste, je pense que vous êtes un peu dans le vrai.

La hausse des bases de fiscalité locale de plus 7,1 % va cependant vous aider à retrouver un petit peu d'optimisme, elle s'applique également à la TEOM, tant mieux pour Grand Châtellerauld, un peu moins pour les habitants qui vont finalement mettre la main à la poche et pas de façon anecdotique mais plus « dissimulée ».

Vous ne serez donc pas tenu responsable puisque cette augmentation des bases est décidée par l'État, cela vous permet d'ailleurs de ne pas augmenter la taxe foncière.

A combien estimez-vous le montant supplémentaire des taxes directes suite à l'augmentation des bases ? Est-ce que cela compense la baisse induite par la fermeture des Fonderies ? Votre prévision à moins 900 000 € par rapport à 2022 me paraît excessive. Les refacturations sont également prévues en baisse de 400 000 €. Vous indiquez que cette ligne est très variable, ce qui corrobore d'ailleurs le commentaire de la Chambre régionale des comptes, page 31, sur les mutualisations.

La diminution de ces deux lignes, à 1,3 M, qui n'en sont qu'au stade de pré-prévisions budgétaires, me laisse espérer que vos recettes de fonctionnement seront supérieures à ces chiffres et un peu dynamique, tant mieux si c'est le cas.

Le transfert d'agents, notamment des cadres des services de la ville, à Grand Châtellerauld n'est pas neutre en termes de budget. Compte tenu des compétences de l'agglomération, certaines créations de postes ont été nécessaires. Cependant, entre 2018 et 2023, vous le disiez vous-même, nous enregistrons une augmentation du personnel de 57 agents permanents, ce qui amène sur la même période à une augmentation de la masse salariale de 20 %.

Difficile de savoir exactement ce qui relève du point d'indice et du SMIC, vous venez d'annoncer à peu près 1 M mais peut-être est-il nécessaire de mettre un petit frein sur de nouveaux recrutements.

Ne pas s'engager sur une ligne perpétuellement en hausse de recrutements et annoncer la suppression de 19 ETP est extrêmement différent, donc si vous pouviez nous éclairer un petit peu sur ces suppressions de poste, est-ce des remplacements, des non remplacements de départs en retraite ou autres ?

Sur le chapitre charges à caractère général, vous prévoyez une hausse de 3,4 M. Pouvez-vous un peu décliner les différentes lignes parce que l'énergie est chiffrée à 1,3 M ? Je rappelle aussi l'une de nos demandes précédentes, pour avoir une meilleure appréhension des dépenses et des recettes des services, d'avoir un budget par direction. Cela nous permettrait d'y voir un petit peu plus clair de savoir les dépenses et les recettes par direction, une sorte de comptabilité analytique.

Au niveau des investissements, au-delà de regretter, comme toujours, de ne pas disposer d'un véritable plan pluriannuel d'investissement, une question qui a été posée en Commission financière, qui décide des investissements ? Avez-vous une instance spécifique ? Dans l'énumération des investissements, le tourisme semble un peu oublié alors qu'il est un axe de notre économie.

M. SIMON – Concernant ce DOB, et vous l'avez évoqué, déjà on peut se féliciter, notamment sur la partie transports, du dynamisme économique de notre territoire, puisque le versement mobilité a été augmenté l'année dernière, en tout cas il est assez dynamique et ça traduit un territoire dynamique. En plein rebond, mais vous savez sur le rebond il faut être vigilant.

Sur les recettes, on voit que le budget est aidé par l'augmentation des bases de 7,5 qui compensent, je crois l'avoir lu, la perte des Fonderies. On l'a évoqué en Commission, cependant on aurait peut-être pu imaginer bouger les taux sur les taxes foncières des résidences secondaires. Je pense aussi à la taxe de séjour qui, elle, va sur le budget de l'Office de tourisme, du coup il conviendrait peut-être de subventionner un peu moins l'Office puisque sur les taux on est en dessous de ce qu'il est possible de faire. Poitiers ou d'autres communes sont plus élevées que nous sur les taxes de séjour. D'ailleurs, j'ai vu que vous avez fait augmenter les taxes de séjour de près de 30 000 €, donc on peut avoir peut-être des marges de manœuvre de ce côté-ci.

Dans les recettes d'équipements, notamment liées aux équipements piscine, comme l'évoquait le vice-président, il est prévu une baisse de près de 400 000 € suite aux fermetures des équipements.

Du coup à combien se montent les économies d'énergies réalisées, vu que l'objectif était de baisser quand même les coûts de fonctionnement des équipements ? On a perdu 400 000 € de recettes, combien avons-nous fait d'économies ? C'est une question dont j'attends la réponse, merci.

Sur les dépenses, vous évoquez la suppression de 19 postes.

Si on prend les charges de personnel qui incombent à l'agglomération, puisqu'il y a une partie de postes financée par l'État, qui augmente d'ailleurs de 400 000 €, les charges de personnel augmentent de 1,6 %, ça me semble faible, même s'il y a 19 suppressions parce qu'il y a des recrutements aussi, donc comment ça se décompose ?

Je l'ai demandé en Commission, sur certains équipements de l'agglomération, je pense aux gros équipements, -comme le musée de l'auto, le conservatoire-, il serait bien qu'on puisse avoir un coût de fonctionnement, que ce soit en personnel ou en fluides. Dernier point sur les investissements, Madame MERY l'a évoqué, je l'ai évoqué pour le budget 2021 et le budget 2022, comment sont choisis les investissements et par qui, puisque ça reste quand même un flou ?

Je ne parle pas forcément du tourisme mais de notre projet de territoire 2021/2030, première priorité la relance et l'animation de l'économie. Le territoire se développe mais quand je regarde les investissements il ne se passe pas grand-chose en termes de relance et d'animation de l'économie, puisqu'il y a quatre AP/CP qui concernent des équipements qui se situent sur Châtellerauld ou son patrimoine, il y a des bus, il y a les 800 000 € sur l'informatique, mais sur l'économie il y a 300 000 € d'aides aux entreprises, sur le budget pour une première priorité ça fait petit bras je trouve.

M. le Président – Je vais donner la parole à Michel DROIN mais simplement sur cette partie-là si en plus on peut avoir des entreprises qui se développent sans que l'agglomération ne mette trop d'argent, parce qu'actuellement vous avez effectivement des financements importants et de l'État et de la Région, ça me paraît bien.

Par contre on met de l'argent sur nos outils, qui accueillent de nouvelles entreprises, c'est ça l'objectif, ça ne veut pas dire qu'on ne participe pas aux financements, modestement par rapport à ces deux grands financeurs, ça veut dire simplement qu'on joue notre rôle de proximité permanent pour aller chercher les financeurs.

Je me rappelle avoir reçu Monsieur ROUSSET et l'avoir mis en contact, en face à face, en vis-à-vis avec la boîte de Dangé, Madame le maire, et heureusement qu'on a fait ça, c'était au bon moment, il y avait quinze jours pour se décider, le directeur de l'entreprise me l'a encore redit.

Donc c'est ça le rôle de l'agglomération, c'est de pouvoir être sur les bons coups et attirer les financeurs pour aider à obtenir la bonne décision, voilà ce que je veux dire et je le dis simplement.

M. DROIN – Je voudrais compléter pour dire que la responsabilité de l'agglomération en matière de développement économique est la compétence uniquement pour l'immobilier, on ne peut pas financer des projets d'investissement, on ne peut pas financer des projets de développement, on ne peut pas financer des projets d'acquisition de machine, etc., on n'a pas la compétence pour ça. Donc le dynamisme repose effectivement sur l'accompagnement du développement immobilier, de l'achat de terrain, de construction. On n'a pas tous les jours des gens qui font des constructions importantes mais quand on en a on est présent en fonction de nos moyens.

Par contre, comme vient de le dire le Président, on est extrêmement présent, extrêmement actif, dans l'accompagnement des dirigeants et des équipes industrielles qui investissent sur le territoire.

Les montants investis sur le territoire sont colossaux depuis 2 ans, colossaux, ce sont des dizaines de millions d'euros qui sont arrivés sur le territoire en investissement par les entreprises et avec leurs

deniers propres. Il y a des accompagnements qui viennent de l'État et de la Région mais ce sont des sommes extrêmement faibles par rapport aux investissements, ce sont des dizaines de millions qui sont arrivés sur le territoire par l'initiative de nos industriels et ça se révèle par l'emploi et donc par les cotisations qui sont afférentes à l'emploi et qui sont en progression sur notre territoire. On ne va pas s'en satisfaire et dire que ça suffit on en fait assez, on n'en fait jamais assez, mais les équipes du développement économique sont en relation permanente avec les dirigeants des entreprises industrielles et aux autres sur le territoire et cette relation est extrêmement fructueuse aujourd'hui.

M. le Président – Je voudrais quand même le dire, tout le monde constate la dynamique industrielle de Châtelleraut. On est étonné encore avec Madame la maire à Dangé sur cette très belle boîte, si on n'avait pas été là au bon moment je peux vous dire que l'investissement... C'est quand même 20 M€ d'investissement, ce sont des emplois qualifiés avec beaucoup d'ingénieurs.

J'ai en tête actuellement toutes les entreprises qui sont en train d'investir, ce n'est pas moi Président de l'agglomération, j'accompagne et je soutiens mais ce sont eux qui financent, c'est à eux d'abord de prendre la primeur sur la bonne nouvelle.

Il y a de très grosses entreprises de Châtelleraut, des petites aussi et des moyennes, qui sont en train d'investir, c'est ce qui m'a d'ailleurs surpris le plus, mais heureusement qu'on a ça sinon le chômage grimperait à un niveau excessivement élevé, donc il faut quand même avoir ça en tête.

Franchement, j'ai même été surpris du bon enclenchement et du bon travail des collectivités entre elles et notamment de l'État, de la Région et de l'agglomération.

Mme MARQUES-NAULEAU – Pour compléter, on a fait une visite avec le préfet qui découvrait l'entreprise dont on parle, IFF DANISCO. Effectivement, là pour le coup, nous petite commune, à part proposer un terrain et un versé, il y a eu la participation de l'agglomération on y a tous participé aussi, ensuite au niveau de la Région, mais c'est l'ingénierie derrière, parce que c'est vrai qu'on était à deux doigts de tout perdre, au moment où le nouveau sous-préfet est arrivé il n'avait pas compris tout à fait les enjeux, en fait les Américains ne voulaient pas forcément des subventions mais simplement qu'il y ait une véritable aide et face à la Finlande on ne pesait pas lourd, c'est-à-dire qu'ils sortaient des écoles ingénieurs, etc. Un travail a été mené, notamment avec toute l'équipe, le directeur Europe, le directeur France, et c'est vrai que quand on passe personne ne s'en aperçoit.

Le préfet découvrait, il est assez curieux, pointu, plus de deux heures de visite tant dans le management que la sécurité, vraiment il avait travaillé son dossier et il découvrait.

On n'en a pas beaucoup, autant pouvoir les garder.

On a effectivement un haut potentiel d'ingénieurs, quand on parle de pôle d'excellence, et là Météore, quand on passe on ne le voit pas beaucoup mais de l'autre côté ça prend une ampleur considérable. Belle nouvelle, ils désirent encore s'agrandir alors je pense que pour le territoire...

Et ça va aussi dans le travail au niveau de l'alimentation puisqu'on retrouve les ferments lactiques partout. On ne peut que se réjouir du fait qu'ils restent chez nous. Ça touche un haut potentiel mais ça draine un petit peu pour tout le monde puisqu'au niveau administratif, maintenance et autres, ils essaient, dans la mesure du possible, c'est ce qu'ils nous ont affirmé, de recruter au niveau local.

On a de plus en plus d'ingénieurs qui viennent et qui décident de rester. Certains s'installent sur Châtelleraut plutôt que de partir sur Poitiers et autour. J'espère que ça va continuer, du moins en tant que maire effectivement, mais pour le territoire aussi, et de ce point de vue-là c'est une réelle réussite.

M. le Président – Je vous signale simplement que le directeur des études de cette entreprise a reçu deux prix internationaux, l'un après l'autre, d'un montant que je ne citerai pas ici.

La prix Nobel française qui a été reconnue il y a 2 ans a rendu hommage à ce monsieur.

Il est donc quand même intéressant de connaître ce qu'on a aussi sur notre territoire, qui n'est pas connu forcément et qui mérite aussi d'être honoré.

M. BARAUDON – On peut se satisfaire des investissements des grandes entreprises châtelleraudaises sur leurs fonds propres, mais quand même ces grosses entreprises touchent des milliards !

M. le Président – Je ne suis pas pour le discours : les milliardaires dehors. Excusez-moi heureusement qu'il y a des milliardaires pour faire des investissements.

M. BARAUDON – Cela fait 27 Mrds de chiffre d'affaires.

M. le Président – Ce qui m'énerve le plus Monsieur BARAUDON c'est d'entendre des gens dire que c'est facile de gérer une entreprise, excusez-moi ce n'est pas facile de gérer une entreprise à l'époque actuelle. Et donc je rends hommage à ces gens qui gèrent des entreprises et qui apportent des emplois.

M. BARAUDON – Bien sûr et je n'ai pas dit le contraire ! Mais je dis qu'il est logique qu'ils investissent sur leurs fonds propres puisqu'ils touchent des milliards de l'État pour ça, des milliards, les entreprises du CAC 40, SAFRAN a versé 80 Mrds de dividendes. Donc ils n'ont pas besoin de demander à la collectivité !

M. le Président – 80 % des investissements sont faits par l'entreprise.

M. BARAUDON – Ils continuent à délocaliser au Mexique et un peu partout.

M. le Président – Et à Châtelleraut.

M. BARAUDON – Quelques mots sur le débat d'orientation budgétaire. Cela a été dit tout à l'heure, cette année les préparations budgétaires sont marquées par de nombreux inconnus.

Quel niveau de recettes après la suppression de la CVAE, c'est encore un cadeau ça, l'administration fiscale n'a toujours pas donné les éléments pour cette année sur le montant de la fonction CVAE TVA, ce qui rend délicat les prévisions budgétaires. Nous avons une progression continue de la CVAE sur cette période, mécaniquement je pense que la fraction TVA nous revenant sera bien moindre et certainement décevante. L'effet du nouveau filet de sécurité voté par la loi de Finances 2023 ne devrait pas intervenir tout de suite, cela a été dit tout à l'heure, c'est encore en débat.

Sur la baisse des investissements, on le sait les collectivités locales sont le premier investisseur public. Quel effet levier sur l'économie locale ?

Le fonds vert, l'accélération de la transition écologique de 2 Mrds aux mains des préfets, se fonds sera-t-il en mesure de répondre à nos attentes et aux attentes du territoire ? La date de clôture du dépôt des dossiers devrait intervenir rapidement, avons-nous des dossiers déjà prêts parce que d'après ce qu'ils disent ce serait les dossiers prêts qui seront subventionnés ? L'inflation a un impact sur les charges, notamment les charges à caractère général. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, les fluides, l'énergie, les ordures ménagères, etc.

Sur le personnel, en fait les charges du personnel prévisionnel évoluent peu, 2,74 %, avec une baisse du nombre d'effectif, comme cela a été évoqué. Nous constatons une pyramide des âges inquiétante, plus 50 % des hommes ont plus de 50 ans, donc dans les 10 ans il faudra renouveler ou pas la moitié du personnel. 89 personnes ont un emploi précaire, des stagiaires, des contractuels. Je connais des stagiaires Bac+5 qui sont là depuis plusieurs années qui sont toujours stagiaires et payés au ras des pâquerettes, au minimum, ce n'est quand même pas très logique.

Sur le sport, le rôle central de l'intercommunalité dans ce domaine, les collectivités versent au niveau investissement deux fois plus que l'État, 12,5 Mrds contre 6,5 Mrds pour l'État les intercommunalités 3,1 Mrds, soit une moyenne 90 € par habitant. Je n'ai pas fait le calcul je ne sais pas si on est à ce taux-là, mais il me semble qu'on est un peu faible dans l'investissement au niveau sportif.

M. SIMON – Sur l'économie quand même, quand je parle d'économie il n'y a pas que l'économie, d'ailleurs quand on parle d'économie on a une délibération sur les écoles en milieu rural qui va venir plus tard, en tout cas un vœu, c'est aussi l'économie sur notre territoire, c'est-à-dire comment l'agglomération impulse, comme elle le fait en effet peut-être sur l'axe Poitiers Châtelleraut Tours sur l'industrie, comment elle le fait en territoire plus rural. Pour moi, c'est un enjeu essentiel et d'équilibre de notre territoire. Pour répondre peut-être à Monsieur BARAUDON, les milliards, les milliards, en

France les entreprises distribuent 82 % de leur valeur ajoutée aux salariés, c'est une des plus grosses en Europe.

M. le Président – IFF DANISCO c'est en milieu rural Madame le maire ? Je le crois. Tenez-vous bien, la moitié des emplois travaille en dehors de Châtellerauld dans l'industrie, donc s'il y a une répartition elle est plutôt sympathique. Heureusement qu'on a d'ailleurs cette répartition parce que c'est ça qui fait vivre le territoire dans sa globalité, je le signale simplement, la moitié des emplois n'habite pas Châtellerauld mais sont sur l'agglomération.

Monsieur BARAUDON, dans les chiffres que j'ai je ne vois pas une baisse du nombre d'agents. Non non, regardez votre document, ça serait plus simple. Ce n'est pas parce qu'on a fait des efforts d'économies sur un certain nombre de postes, les postes en question relèvent des priorités qu'on a définies ensemble.

- Un poste chargé de mission foncier, c'est justement pour y voir plus clair sur la situation et se dégager de terrains, voire d'en acheter, pour permettre l'apport et l'accueil soit d'habitats soit d'entreprises.

- La création d'un poste en charge contrat de ville.

Prenez-les uns après les autres, ce sont quand même des choses importantes et qui sont liés à des politiques qui s'inscrivent d'ailleurs dans le projet de territoire. Donc franchement moi je veux bien on peut dire tout et le contraire de tout mais à un moment donné il faut être cohérent.

Sur le fonds vert, il se trouve que j'ai eu le bonheur de déjeuner avec le préfet, avec les sept présidents de communautés de communes ou d'agglomérations, justement pour qu'on nous explique mieux le fonctionnement du fonds vert et de toutes sortes de choses comme ça.

On a pu poser des questions qui nous paraissaient importantes sur tel ou tel sujet.

C'est dans ce cadre-là qu'on va déposer des dossiers, on en a un certain nombre sous le coude, l'important c'est de les monter de façon à ce qu'on ait une réponse positive de la part de l'État.

On me parle du PPI mais le problème du PPI c'est que si on l'avait fait il serait complètement caduc, il faut quand même vous le dire. Il serait complètement caduc, la priorité n'est pas celle d'il y a 2 ans, il faut quand même le savoir. Quand on parle d'économies d'énergies, quand on parle d'énergies nouvelles, c'est complètement... Il y a un très beau projet que je ne verrai pas réaliser, je le regrette énormément mais on fait des choix, pourquoi, eh bien parce que c'était beaucoup trop cher, arrivé à ce niveau d'abord vous ne l'auriez pas voté, en plus on n'était pas dans la capacité de le faire. C'est en train de se travailler tout ça, et cela a toujours été une méthode de travail, c'est aussi fonction des financements extérieurs qu'on peut obtenir. Si vous avez de beaux financements extérieurs c'est vrai que vous avez tendance à donner la priorité à une priorité qui existait mais qui prend le dessus sur les autres, tout simplement parce que quand vous êtes financé à 50 % vous en faites plus.

C'est en tout cas mon point de vue et je le partage.

M. CIBERT – Pour rapidement rebondir sur les propos de Monsieur David SIMON, l'OREAL à la Roche-Posay donc c'est rural, IFF DANISCO à Dangé-Saint-Romain c'est rural. L'agglomération du Grand Châtellerauld rayonne sur les 47 communes, il n'est pas question d'opposer la ville centre avec les autres communes du Grand Châtellerauld, bien au contraire. J'ai été conseiller régional durant deux mandats, je pense qu'on ne peut que se réjouir aujourd'hui que la grande région Nouvelle Aquitaine permette d'avoir une force de frappe importante, parce qu'on n'avait pas cette possibilité-là dans l'ancienne région Poitou-Charentes. Donc plus on a des rapports conviviaux et des rapports sur lesquels on peut travailler dans l'intérêt du territoire c'est toujours plus agréable et au final tout le monde y gagne.

M. CHAINE – Pour répondre concernant les économies faites sur le plan d'économie, le service des sports de Grand Châtellerauld dépense en fonctionnement 3 M par an.

L'objectif sera atteint probablement sur la baisse de la température des gymnases à 14 degrés et à 17 degrés pour les activités douces, la baisse de la température des piscines de 32 degrés à 30 degrés pour les bébés nageurs et à 27 degrés pour les piscines un peu statiques, ce qui permettra d'économiser environ 200 000 € sur l'année tout compris, sachant que quand on a du gaz sur une piscine, c'est une fortune, c'est vite 60 000 € de dépense.

Le gros travail cette année sera, entre autres, de remettre en état certains équipements nécessaires, en plus du gymnase de La Marronnerie dont les vestiaires étaient en très mauvais état, mais aussi d'anticiper sur l'avenir en mettant partout des éclairages en LED, ce qui nous permettra en 3 ou 4 ans d'économiser. Et nous allons jusqu'à réfléchir à l'économie en eau, par exemple au stade de la Montée Rouge où l'on va mettre des ombrières sur le parking avec un bac de rétention pour récupérer l'eau pour arroser le terrain de foot sans utiliser de l'eau inutile. Voilà les économies qui à court terme vont être moyennes mais qui à très long terme vont être indispensables.

Mme MERY – J'ai juste trois questions très rapides je pense, auxquelles vous n'avez pas encore répondues. Combien va rapporter la hausse de 7,1 % des bases ? Je pense que vous l'avez chiffrée. Le PPI, c'est une question qui a été posée en Commission finances donc je pense qu'il y a un certain nombre de personnes ici qui sont intéressées d'avoir la réponse, qui décide sur les investissements qui sont décidés chaque année ? Sur le PPI, là je ne suis pas d'accord avec vous parce qu'un PPI peut être amendé à partir du moment où...

M. le Président – Ah il va être très fortement amendé.

Mme MERY – Eh bien il n'existe pas, donc déjà...

M. le Président – Sur les projets dont on parle depuis des années.

Mme MERY – Oui mais je veux dire qu'un PPI n'a rien de bloquant, il donne juste une visibilité et on discute et on adapte. A quoi correspondent les moins 19 ETP, est-ce des non remplacements de départs en retraite ou autres choses ?

M. MICHON (administratif) – Madame MERY, je me permets de prendre la parole pour vous répondre sur la question des ETP en tout cas. Pour les 19 ETP qu'on a cherchés, effectivement on a d'abord pris en compte les départs à la retraite. De ce point de vue-là, la pyramide des âges peut être abordée comme un inconvénient ou comme une opportunité. On a d'abord défini de grands objectifs et après on est allé les chercher sur la manière d'atteindre ces objectifs. Les départs à la retraite non remplacés contribuent justement à atteindre ces objectifs. Il faut savoir aussi qu'il y a une part non négligeable d'emplois non permanents à côté des emplois permanents, les emplois non permanents sont des emplois de remplacement, des fois en sureffectif, sur des missions qui n'ont jamais été exprimées comme un besoin permanent par la collectivité, et donc l'idée c'est aussi de travailler sur ces emplois non permanents. Ce sont les deux leviers majeurs qui sont activés pour aller chercher ces ETP. Pour terminer, un dernier levier a été activé c'est celui de postes qui étaient vacants depuis des années et ce pour plusieurs raisons d'ailleurs, qui du coup plutôt que de rester dans les tablettes sont des postes qui sont supprimés définitivement.

Ce n'est pas sans réfléchir aussi en même temps au périmètre d'un certain nombre d'activités, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas non plus de demander aux équipes qui sont toujours en place de faire plus avec moins. Il y a bien sûr la modernisation de l'outil de travail, mais là on a identifié un domaine d'activité qui devrait nous permettre d'aller chercher de belles économies de ce point de vue-là en modernisant très fortement l'outil de travail et en améliorant les conditions de travail des équipes qui seront en place, mais cela ce sont des perspectives qu'on a déjà identifiées pour les années à venir, ça ne fait pas partie des 19 ETP qui ont été ciblés pour 2023.

M. PEROCHON – Juste pour renchérir un petit peu, tous les mois on a maintenant une Commission recrutements, avec Madame AZIHARI pour la ville, Madame BRAUD pour le CCAS, le DGA et le DGS, qui regarde ça de très près de façon à essayer d'ajuster au mieux, parce qu'il est vrai qu'il y a des missions et des postes qui évoluent et je crois qu'il est bon qu'on regarde un petit peu, car les postes d'hier ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui et ne seront pas forcément ceux de demain.



## Délibéré

*Le conseil communautaire adopte la présentation des orientations générales du budget pour 2023 et de l'organisation d'un débat sur ce thème.*

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **004– Fixation de l'attribution de compensation définitive 2022 - Rapporteur : Henri COLIN**

*Aucune nouvelle charge n'aura été transférée en 2022. Seules les communes suivantes concernées par le transfert en 2017 du gymnase de Vouneuil-sur-Vienne à Grand-Châtellerault, verront leur attribution de compensation modifiée.*

*Les participations des communes au titre de ce transfert, avaient été calculées pour 80 %, sur la répartition des élèves en fonction de la carte scolaire des collèges de l'époque. Celle-ci ayant évolué, les communes d'Archigny et de Cenon sur Vienne ont vu leurs élèves transférés progressivement dans les collèges de la Roche Posay et de Châtellerault : les élèves de 6<sup>ème</sup> restaient jusqu'à la fin de leur scolarisation. Un plan de dégressivité de leur participation avait été acté en CLECT du 27 juin 2019, sur cinq ans.*

*Il s'agit pour le conseil communautaire de fixer l'attribution de compensation définitive pour 2022, pour la majorité des communes, sur la base de 2021. Celle-ci viendra alors remplacer l'attribution de compensation arrêtée par délibération n°15 du 22 novembre 2021.*

*Pour les communes qui auraient perçue une attribution de compensation provisoire différente de l'attribution définitive, une régularisation sera effectuée.*

## Discussions

M. CHAINE – Aujourd'hui les communes de Thuré et de la CAPC ont été à l'origine de Grand Châtellerault, nous avons apporté de l'argent, on a apporté du matériel. Ce matériel, par exemple, sert à entretenir les zones économiques. En retour, par exemple nous Thuré nous n'avons que 51 000 € de GrandChâtellerault parce que nous n'avons pas pris la compétence voirie mais nous avons construit tous les équipements qui servent à tout le monde.

Alors ça, on ne peut plus tenir quand on voit qu'on a 3 000 habitants et 51 000 € de retour, quand on voit que proche de Châtellerault l'augmentation du contingent incendie a été en 10 ans de 75 % ; on a tous les indicateurs qui sont en rouge.

Je pense qu'il faudra qu'on ait le courage à un moment de dire que nous n'avons pas créé la compétence voirie mais que nous donnons quand même à certaines communautés de communes des attributions pour la voirie et il ne serait pas solidaire mais juste que toutes les communes en profitent, qu'on travaille là-dessus. Nous sommes tellement en difficulté que nous ne pourrions plus demander le fonds de concours, et je remercie qu'on l'ait créé, parce qu'on ne pourra plus payer la moitié qui nous est nécessaire.

Peut-être aura-t-on le courage à un moment de dire qu'on a été là pour aider au moment de la création de Grand Châtellerault et qu'actuellement un habitant de Thuré reçoit de Grand Châtellerault dix-huit fois moins qu'un habitant d'une autre commune, c'est injuste.

On n'a rien dit jusqu'à présent, on l'a toujours voté. Là, j'avais l'intention de voter contre, mais comme je suis de bonne humeur je vais m'abstenir, bien que mon vote ne soit pas exprimé ça ne fait rien je m'abstiendrai. Il faudrait qu'avant la fin du mandat on aborde avec justice l'avenir de cette attribution de compensation, en oubliant ce qui s'est passé parce qu'on a toujours été solidaire et maintenant on ne peut plus.

M. le Président – C'est vrai que tu n'es pas bien loti par rapport à l'ensemble des communes, ça c'est clair.

**Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de fixer pour 2022 les attributions de compensation comme suit :

Communes	AC versée à l'investissement 2021	AC versée au fonctionnement 2021			Sortie en sifflet gymnase de Vouneuil sur Vienne Fonctionnement	Sortie en sifflet gymnase de Vouneuil sur Vienne Investissement	Revente de biens Fonc.	Revente de biens Inv.	Nouvelle participation des communes en investissement 2022	Nouvelle participation des communes en fonctionnement 2022	AC versée à l'investissement 2022	AC versée au fonctionnement 2022
ANGLES-SUR-L'ANGLIN	-1 436,00 €	23 223,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 436,00 €	23 223,00 €
ANTRAN	32 983,00 €	221 113,00 €							0,00 €	0,00 €	32 983,00 €	221 113,00 €
ARCHIGNY	-3 405,20 €	-355,60 €			732,80 €	446,40 €			446,40 €	732,80 €	-2 958,80 €	377,20 €
AVAILLES EN CHATELLERAULT	-9 473,00 €	225 659,00 €							0,00 €	0,00 €	-9 473,00 €	225 659,00 €
BELLEFONDS	-1 171,00 €	29 186,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 171,00 €	29 186,00 €
BONNEUIL MATOURS	-11 661,00 €	207 161,00 €							0,00 €	0,00 €	-11 661,00 €	207 161,00 €
BUXEUIL	27 463,00 €	214 468,00 €							0,00 €	0,00 €	27 463,00 €	214 468,00 €
CENON SUR VIENNE	-7 367,80 €	826 128,80 €			1 302,60 €	793,60 €			793,60 €	1 302,60 €	-6 574,20 €	827 431,40 €
CERNAY	18 168,00 €	27 153,00 €							0,00 €	0,00 €	18 168,00 €	27 153,00 €
CHATELLERAULT	-391 039,00 €	5 183 738,00 €							0,00 €	0,00 €	-391 039,00 €	5 183 738,00 €
CHENEVELLES	-1 197,00 €	11 336,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 197,00 €	11 336,00 €
COLOMBIERS	-3 263,00 €	20 749,00 €							0,00 €	0,00 €	-3 263,00 €	20 749,00 €
COUSSAY-LES-BOIS	-2 877,00 €	40 735,00 €							0,00 €	0,00 €	-2 877,00 €	40 735,00 €
DANGE-SAINT-ROMAIN	111 301,00 €	870 725,00 €							0,00 €	0,00 €	111 301,00 €	870 725,00 €
DOUSSAY	42 058,00 €	30 440,00 €							0,00 €	0,00 €	42 058,00 €	30 440,00 €
INGRANDES	75 329,00 €	2 425 919,00 €							0,00 €	0,00 €	75 329,00 €	2 425 919,00 €
LA ROCHE-POSAY	-39 376,00 €	595 042,00 €							0,00 €	0,00 €	-39 376,00 €	595 042,00 €
LEIGNE-LES-BOIS	-1 398,00 €	27 132,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 398,00 €	27 132,00 €
LEIGNE-SUR-USSEAU	26 036,00 €	13 685,00 €							0,00 €	0,00 €	26 036,00 €	13 685,00 €
LENCLOITRE	59 916,00 €	568 775,00 €							0,00 €	0,00 €	59 916,00 €	568 775,00 €
LES ORMES	49 844,00 €	191 613,00 €							0,00 €	0,00 €	49 844,00 €	191 613,00 €
LESIGNY	-1 517,00 €	10 330,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 517,00 €	10 330,00 €
LEUGNY	27 142,00 €	73 542,00 €							0,00 €	0,00 €	27 142,00 €	73 542,00 €
MAIRE	-417,00 €	4 137,00 €							0,00 €	0,00 €	-417,00 €	4 137,00 €
MONDION	20 956,00 €	6 873,00 €							0,00 €	0,00 €	20 956,00 €	6 873,00 €
MONTHOIRON	-3 140,00 €	18 713,00 €							0,00 €	0,00 €	-3 140,00 €	18 713,00 €
NAINTRE	-14 466,00 €	919 134,00 €							0,00 €	0,00 €	-14 466,00 €	919 134,00 €
ORCHES	35 082,00 €	12 745,00 €							0,00 €	0,00 €	35 082,00 €	12 745,00 €
OUZILLY	33 875,00 €	49 732,00 €							0,00 €	0,00 €	33 875,00 €	49 732,00 €
OYRE	48 539,00 €	110 604,00 €							0,00 €	0,00 €	48 539,00 €	110 604,00 €
PLEUMARTIN	-4 527,00 €	213 485,00 €							0,00 €	0,00 €	-4 527,00 €	213 485,00 €
PORT DE PILES	11 171,00 €	58 067,00 €							0,00 €	0,00 €	11 171,00 €	58 067,00 €
SAINT CHRISTOPHE	25 058,00 €	12 652,00 €							0,00 €	0,00 €	25 058,00 €	12 652,00 €
SAINT GENEST D'AMBIERE	62 563,00 €	204 027,00 €							0,00 €	0,00 €	62 563,00 €	204 027,00 €
SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS	83 359,00 €	137 797,00 €							0,00 €	0,00 €	83 359,00 €	137 797,00 €
SAINT REMY SUR CREUSE	27 025,00 €	46 101,00 €							0,00 €	0,00 €	27 025,00 €	46 101,00 €
SAVIGNY SOUS FAYE	30 062,00 €	16 548,00 €							0,00 €	0,00 €	30 062,00 €	16 548,00 €
SCORBE CLAIRVAUX	66 614,00 €	206 243,00 €							0,00 €	0,00 €	66 614,00 €	206 243,00 €
SENILLE SAINT SAUVEUR	-4 858,00 €	275 354,00 €							0,00 €	0,00 €	-4 858,00 €	275 354,00 €
SERIGNY	39 094,00 €	20 013,00 €							0,00 €	0,00 €	39 094,00 €	20 013,00 €
SOSSAY	28 187,00 €	31 413,00 €							0,00 €	0,00 €	28 187,00 €	31 413,00 €
THURE	-6 815,00 €	51 849,00 €							0,00 €	0,00 €	-6 815,00 €	51 849,00 €
USSEAU	41 689,00 €	46 832,00 €							0,00 €	0,00 €	41 689,00 €	46 832,00 €
VAUX SUR VIENNE	17 065,00 €	36 055,00 €							0,00 €	0,00 €	17 065,00 €	36 055,00 €
VELLECHES	32 455,00 €	68 752,00 €							0,00 €	0,00 €	32 455,00 €	68 752,00 €
VICQ-SUR-GARTEMPE	-1 910,00 €	4 216,00 €							0,00 €	0,00 €	-1 910,00 €	4 216,00 €
VOUNEUIL SUR VIENNE	12 016,00 €	33 817,00 €							0,00 €	0,00 €	12 016,00 €	33 817,00 €
	<b>573 736,00 €</b>	<b>14 422 656,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 035,40 €</b>	<b>1 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 240,00 €</b>	<b>2 035,40 €</b>	<b>574 976,00 €</b>	<b>14 424 691,60 €</b>

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR : 57

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 E. MICHEL, C. PIAULET, D. CHAINE, P. POUPIN

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

## **005– Communication et débat sur les observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN**

*Le Conseil communautaire est informé que, dans le cadre de la procédure prévue au code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) a remis son rapport comportant les observations définitives arrêtées sur la gestion de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault. Le dit rapport a été réceptionné le 13 octobre 2022.*

*Conformément à l'article L.243-6 dudit code, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et donne lieu à un débat.*

Sur les recommandations de la chambre régionale des comptes. , il y a deux recommandations très mineures :

- *Un rapport quinquennal sur l'évolution des montants d'attributions de compensations au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences qui ont été transférées, on me dit qu'aujourd'hui c'est fait.*
- *La deuxième recommandation est en cours de mise en œuvre, compléter et fiabiliser les annexes obligatoires des documents budgétaires.*

Il y a d'autres suggestions.

- Celle que notre ami Dominique a suggéré et a évoqué, c'est qu'à un moment donné il va falloir qu'on revoie les attributions de compensations.

Un seul exemple, la deuxième plus grosse attribution de compensation est sur une commune qui aujourd'hui, si on revoit les choses, n'aura évidemment pas les mêmes attributions. Je ne citerai pas le nom de la commune mais c'est une grosse commune qui accueillait beaucoup d'entreprises.

Aujourd'hui on est en train de remettre des emplois sur le site en faisant des investissements par l'agglomération, aussi bien pour l'histoire des entreprises qui sont venues, aussi bien ÉMILE FREY que DBTA. Je n'en dis pas plus, je dis simplement que je pense qu'il faut aujourd'hui évoquer, -dans quel délai, comment, c'est à nous d'en discuter-, la révision des attributions de compensations. A mon avis on n'y coupera pas, je sais bien qu'il serait beaucoup plus facile de rester comme ça.

*2 400 000 € sur une commune que je ne citerai pas, alors même Madame la maire que je sais que vous êtes d'accord pour revoir, vous n'êtes pas forcément d'accord sur la façon de revoir parce que vous êtes maire. Simplement, je veux dire qu'en tant que Président de l'agglomération il est vrai qu'à un moment donné ça ne paraît pas raisonnable.*

### **Discussions**

Mme de COURREGES – En fait, on n'a pas toute l'indemnité de compensation qui correspond à toutes les entreprises qui se sont installées. L'historique avait été fait pour les Portes du Poitou. Par exemple, pour SOFIDEL ça revient toujours à Buxeuil, pour DVTA à Oyré, pour ÉMILE FREY il n'y a pas de ratio pour l'indemnité de compensation non plus on ne touche rien. S'il y a révision, il y aura peut-être des conséquences pour peut-être les autres communes aussi. C'est un constat. Pour l'ensemble oui. Après, vu toutes les charges et les transferts de compétences qui ont été faits à l'agglomération, dans mon domaine au niveau de la GEMAPI je vois que l'indemnité de compensation, ce qui a été prélevé au niveau des communes, ne couvre pas cette dépense. Si on cumule tout le reste, à un moment il sera logique de le faire. Il faut que nous nous puissions faire des investissements, donc il faut revoir les choses.

M. le Président – Il y a une logique évidente. On peut discuter de la façon de faire les choses, sur cet aspect je suis quand même un peu compréhensif pour l'ensemble des questions qui sont posées, mais on ne peut pas accepter de rester sur cette situation. Les Fonderies n'existent plus, les COP d'Ingrandes n'existent plus, et tout ce qu'on fait on le fait avec l'argent de l'agglomération sur le territoire, je trouve ça logique, le dynamisme qu'on engendre, mais à un moment donné il faut aussi avoir une notion d'équité dans les territoires.

Mme de COURREGES – Ça correspondait, c'est la loi qui a instauré cette indemnité de compensation, donc on était dans la loi, à un moment c'était gravé dans le marbre.

M. le Président – Madame de COURREGES, je ne vais pas demander de changer la loi je vais demander simplement de l'appliquer.

Mme de COURREGES – Non ce n'est pas ça, je veux aller jusqu'au bout c'est tout. C'est qu'avant c'était gravé dans le marbre pour les agglomérations, il y en avait beaucoup qui ne pouvaient plus faire d'investissements, en fait plus rien, ça bloquait tout. Maintenant il y a des opportunités pour les revoir, on est dans ce contexte-là, voilà c'est tout.

M. le Président – En tout cas c'est une des suggestions du rapport et c'est quelque chose que nous retiendrons forcément à un moment donné.

M. CIBERT – Non pas encore, et puis ce n'est pas prévu en plus ! Par rapport à ce projet de révision d'attributions de compensations, je pense qu'il pourrait être intéressant de regarder par rapport aux communes rurales. Si je prends l'exemple des communes du Val de Gartempe et Creuse, lorsqu'elles sont passaient au Grand Châtellerault, ce qui est très bien par rapport à la collectivité il n'y a pas de souci, finalement d'un seul coup aux yeux de l'État nous sommes devenus riches alors qu'en fait pas plus maintenant qu'avant, ce qui fait qu'on a perdu beaucoup aux fonds de péréquation au niveau national, c'est peut-être aussi une réflexion qu'on peut mener par rapport aux petites communes rurales. Ce n'est pas le fait de l'agglomération directement mais en tout cas aux yeux de l'État nous sommes devenus riches alors que ce n'est pas le cas, peut-être que ça fera partie aussi d'un élément à prendre en considération dans ce groupe de réflexion.

Mme MERY – J'ai lu ce rapport et en effet il y a plein de choses intéressantes, des choses en effet que l'on a un peu de mal à comprendre mais bon...Pour le PCAET, j'ai relevé qu'il est prévu un document de pilotage à l'intérieur du PCAET avec des données sur le potentiel d'énergie renouvelable. Est-ce que nous avons ce document ?

Mme AZIHARI – Il est en cours de rédaction.

Mme MERY – Je note. Dans le même sujet, j'ai découvert qu'une plainte avait été déposée par l'agence française pour la biodiversité à l'encontre de Grand Châtellerault. Suite à la rédaction de la sanction financière à l'égard de l'usine de Saint-Genest. Où ça en est ?

M. le Président – Vous savez qu'on a pris une décision collective, je pense que c'est une bonne décision.

Mme MERY – Je ne juge pas la décision, je crois que j'ai voté pour d'ailleurs. Sur la conférence des maires, on a plutôt l'impression que cette instance est une chambre d'enregistrement des décisions prises voire en amont. Le rapport rappelle qu'elle est *censée rendre des avis et préconisations relatifs à l'intérêt général et au bon fonctionnement de la communauté d'agglomération*. Je pense que ce serait intéressant, est-ce que vous avez déjà pensé faire évoluer cette instance sur une instance en effet de propositions ?

M. le Président – Ce qui est dit dans le rapport c'est qu'on a été les premiers à le faire, ça vous oubliez de le dire ! On l'a fait avant que la loi l'y oblige, je tiens à le signaler.

Mme MERY – Tout à fait, c'était au-dessus de 100 000 habitants. Vous avez parlé de l'évolution des montants d'attributions de compensations, j'enverrai un mail parce que je n'ai pas lu ce rapport. Sur le schéma de mutualisation, la chambre trouve, comme nous d'ailleurs, que la présentation est un peu énigmatique (je cite) : « *Sans être irrégulier et malgré une apparente souplesse de gestion, le pilotage budgétaire peut en pâtir. Les rapports annuels sur ce schéma de mutualisation ne restituent*

*pas d'analyses des frais de personnels qui permettraient d'apprécier les économies réalisées* ». En effet, je crois que c'est difficile en tant que conseiller communautaire d'y voir clair.

M. BOSSARD (administratif) – C'est vrai que cela a fait l'objet d'échanges assez fournis avec le rapporteur, néanmoins il a été suffisamment rassuré pour ne formuler aucune recommandation, cela ne veut pas dire pour autant que ça ne constitue pas des axes d'améliorations qu'on prend en compte pour moderniser un petit peu les méthodes de travail.

Ce qui est sûr c'est qu'on a quand même la chance d'être aujourd'hui sur une mutualisation très poussée entre les différentes collectivités, ce qui permet d'aller chercher des parts des charges de personnel, qui ont été rappelées tout à l'heure, par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement qui sont très intéressantes et notamment très en-deçà des moyennes qu'on peut constater dans les collectivités de même strate. Bien sûr qu'on a à s'améliorer sur la lisibilité des méthodes de calcul des clés de répartition, mais le résultat aujourd'hui, et c'est une donnée macro, c'est que la part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est quand même très intéressante aujourd'hui.

Mme MERY – Sur la voirie, le rapport cite : « *la communauté d'agglomération envisage de prendre la compétence de façon graduelle* ». Je ne le vis pas comme ça, je ne sais pas comment le vivent les communes, nous avons plutôt compris que nous étions dans la logique d'ouvrir aux communes des marchés communs, voire de mutualiser de l'ingénierie, je n'avais pas compris qu'on pouvait aller jusqu'à prendre la compétence voirie. Je ne sais pas où ils ont pris ça, je voulais vous le dire parce que c'est indiqué page 35.

M. le Président – Vous avez compris dans mon propos que ce n'était pas forcément sous cette forme-là qu'on avait réalisé la baisse des attributions de compensations de l'ensemble des communes.

M. PICHON – Un mot sur la discussion en préambule, il faudra évidemment qu'on réfléchisse et qu'on se remette autour de la table en parlant des compensations, c'est clair, je pense qu'il peut peut-être même être bon de mettre en place un calendrier ou en tout cas une butée, la fin du mandat peut être une butée intéressante, tel que Dominique en a évoqué l'idée, ce sera évidemment compliqué, ça tout le monde le sait, les choses ont évolué. Quoi qu'il en soit, il est aussi intéressant, si on veut évoluer dans le bon sens, de prendre les bases de l'histoire, puisque c'est ce qui nous a créé, c'est ce qui nous a formé, il est indispensable d'évoluer avec des bases qui effectivement ne sont plus tout à fait d'actualité aujourd'hui.

Mme MERY – La chambre régionale préconise « *la mise en place d'outils plus précis pour le développement économique* », j'ai cru comprendre à travers quelques lignes qu'en fait ils suggéraient de faire un budget global économies, comme c'était un peu fait aux Portes du Poitou, et c'est cité, c'est-à-dire une sorte de budget annexe avec les zones d'activités, les aides à l'immobilier, plus les quelques aides financières qu'on accorde. Est-ce que ça pourrait être envisagé ici ? Cela donnerait un peu de lisibilité et de contenu à notre soutien à l'économie d'ailleurs, je trouvais que ce n'était pas une mauvaise suggestion.

M. DROIN – J'ai envie de dire qu'on trouve déjà dans le budget les affectations pour les aides économiques, c'est complètement transparent, ce n'est pas occulte, les unes les autres sont votées. Les zones économiques récentes ont un budget qui leur est propre.

M. le Président – On a modifié notre règlement depuis l'étude. Un dernier mot quand même, parce que j'ai lu aussi l'ensemble, je vous lis cette phrase page 16 : « *Le refus d'une minorité bloquante de conseils municipaux de transférer à l'intercommunalité la compétence du plan local d'urbanisme ne va pas dans le sens d'une politique cohérente de l'aménagement de l'espace communautaire et de l'habitat. L'enjeu dans ce domaine est important pour l'agglomération afin de fixer une population venant seulement y travailler* ».

Je vous dis cela parce que je pense qu'un jour vous serez obligés, nous serons obligés, de revenir sur ce PLU intercommunal, ça manque de cohérence totale par rapport à une vision qu'on peut avoir du territoire, je n'en dis pas plus aujourd'hui, chacun a ses petits...

### Délibéré

Sur le rapport du Président, quant à ses observations, le conseil communautaire prend connaissance et débat sur les observations définitives de la chambre régionale des comptes.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

### **006– Fonds de concours pour les années 2022 et 2023 - Mise à jour de l'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) - Rapporteur : Henri COLIN**

*La délibération n°2 du 5 septembre 2022 du conseil communautaire a permis l'adoption d'un nouveau règlement des fonds de concours pour les années 2022 et 2023 avec la création d'une Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP).*

*Cette AP/CP prévoyait différentes dépenses pour ce dispositif, selon le calendrier prévu dans le tableau ci-dessous :*

Projet	2022	2023	Total
Fonds de concours communautaire	500 000 €	500 000 €	1 000 000 €

*La validation tardive du règlement a reporté l'instruction des dossiers des communes .*

*Après étude des dossiers présentés par les communes, les élus en bureau communautaire ont, d'abord, validé 18 projets lors de la séance du 14 novembre 2022 puis 7 projets lors de la séance du 12 décembre 2022. Comme le prévoit le règlement, 24 communes ont sollicité un report du droit de tirage de 2022 sur l'exercice 2023.*

*Aucun dossier validé n'ayant été payé en 2022, il convient donc de mettre à jour l'AP/CP.*

### Discussions

M. le Président – Juste un petit mot, les entreprises du bâtiment sont actuellement en train de souffrir concernant leurs frais et leurs coûts, si vous avez des projets clés en main qui permettent d'être financés par les uns et par les autres allez-y parce que c'est un vrai sujet économique aujourd'hui. Il y a des augmentations, je ne suis pas complètement naïf, mais il faut vraiment se dire qu'on risque des disparitions d'entreprises.

M. COLIN – Les ouvertures de plis actuelles sont encore au-delà de nos espérances, mais je crains effectivement d'ici quelques mois des difficultés pour certaines entreprises de gros œuvres en particulier.

M. PICHON – Les coûts sont beaucoup à la hausse, les entreprises souffrent, ça c'est pour le public, pour le privé, les OPA par exemple qui sont sur Grand Châtellerault, ne sont pas tout à fait à l'arrêt mais quasiment. Les particuliers, pour le coup, vu l'augmentation des coûts des travaux ne vont pas aller jusqu'au bout des projets. Ce qui est un vrai souci, on avait le projet d'en lancer une nouvelle justement sur tout le territoire au niveau des centres-bourgs, on a face à nous un vrai handicap parce

qu'on a des délais, l'OPA c'est 3 ans ça peut être prolongé à 4. Il va falloir qu'on s'y penche très sérieusement parce que c'est un vrai souci de lancer une OPA en ce moment, qui risque de ne pas fonctionner parce que les particuliers ne vont pas se lancer face à l'augmentation des coûts tel que c'est le cas aujourd'hui, ce qui amplifie les problèmes potentiels des entreprises.

M. BOISSON – Je m'inquiète un petit peu sur ce qu'on nous demande par rapport à l'obtention des fonds verts, on nous demande une baisse de dépenses énergétiques de 30 %, pour une petite commune cela veut dire tout changer quasiment dans le bâtiment, pas seulement la chaufferie mais aussi les ouvertures et autres. L'augmentation de ces coûts à côté du bâtiment fait qu'à un moment donné il faudra choisir ou on ne pourra pas faire du tout, moi c'est ce que j'ai dit, si je n'ai pas les subventions en face je n'irai pas.

M. le Président – Je vous ai dit que vous avez une priorité absolue sur les projets des communes qui ont des problèmes concernant ce type de projets, qui pourraient réduire la consommation d'énergies et autres. Là, il y a une priorité visiblement dans les têtes de nos responsables. Est-ce que ça suffira, je ne suis pas deus ex machina.

M. PEROCHON – Fonds de concours, ne sont pas dedans Châtellerault et Ingrandes.

#### **Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de modifier l'Autorisation de Programme d'un montant de 1 000 000 euros TTC pour le dispositif du fonds de concours communautaire,
- d'inscrire les Crédits de Paiement au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, selon le calendrier prévu dans le tableau présenté ci-dessus,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **007– Convention de délégation partielle de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à conclure avec La Roche-Posay - Rapporteur : Gérard PEROCHON**

*Pour rappel, la compétence gestion des eaux pluviales urbaine (GEPU) est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault depuis le 1er janvier 2020.*

*La commune de La Roche-Posay connaît de nombreux projets en matière de rénovation ou de création de voirie qui impactent le réseau d'eaux pluviales et a sollicité la communauté d'agglomération en vue de connaître les possibilités d'une reprise en gestion de la compétence.*

*La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en son article 14, a introduit la possibilité du recours à une délégation de compétence pour les domaines de l'eau, de l'assainissement ou de la gestion des eaux pluviales.*

*C'est l'article L. 5216-5 du CGCT ainsi modifié par la loi précitée qui dispose que la communauté d'agglomération peut déléguer, par convention, tout ou partie de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines », à l'une de ses communes membres.*



Les modalités d'exercice de la compétence déléguée sont précisées dans une convention dont la durée doit être limitée mais peut être renouvelable. L'exercice de cette compétence déléguée s'exerce au nom et pour le compte de l'autorité délégante, en l'espèce Grand Châtellerault.

Il convient d'approuver les termes de la convention et d'en autoriser sa signature.

### Discussions

M. TARTARIN – Nous avons échangé avec vos services auparavant sur l'article 6, le dernier chapitre aurait dû être enlevé il ne l'a pas été ; donc juste ça à modifier. Lorsque la délibération sera adoptée, je tiens aussi à préciser que concernant ce projet à La Roche-Posay c'est tout l'enfouissement de réseaux sur la route de Vicq, 1 km environ, donc pour la commune c'est plus de 3 M€, ça va nous permettre aussi de mener à bien ces travaux en cohérence, parce que si nous n'avions pas eu cette possibilité d'ici quelques années il aurait fallu recasser ce qu'on aurait fait, donc c'est vraiment une gestion de la dépense publique intelligente et aujourd'hui c'est très important.

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de délégation partielle de compétence pour la gestion des eaux pluviales urbaines, ci-annexée,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention de délégation partielle de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », à conclure avec la commune de La Roche-Posay.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

### **008– Tarifs et modalités de réalisation des branchements d'eaux pluviales pour l'année 2023 - Rapporteur : Gérard PEROCHON**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault exerce la compétence obligatoire de gestion des eaux pluviales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur les 47 communes. Cette gestion des eaux pluviales urbaines correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines (article L.2226-1 du CGCT).*

*Il est proposé de réviser les tarifs de branchements des eaux pluviales à compter de l'année 2023, comme suit :*

Désignation des travaux	Anciens tarifs TTC	Tarifs 2023 TTC
Branchement EP Ø 125 mm pour 3 ml	1 040 €	1 350 €
Branchement EP Ø 160 mm pour 3 ml	1 110 €	1 440 €
Branchement EP Ø 200 mm pour 3 ml	1 220 €	1 580 €
Branchement EP Ø 300 mm pour 3 ml	1 260 €	1 630 €
Mètre suppl. Pour les diamètres de 125 mm à 300 mm	100 € le ml	150 € le ml

Busage de fossé pour les entrées charretières	250 € le ml	350 € le ml 400 € le ml si tête de buse (en route départementale)
Fourniture et mise en place d'enrobé à chaud pour busage sur voie	30 € le m <sup>2</sup>	40 € le m <sup>2</sup>

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de branchements d'eaux pluviales à compter de 2023 ci-dessous ainsi que les modalités de réalisation des branchements ci-annexées :

Désignation des travaux	Anciens tarifs TTC	Tarifs 2023 TTC
Branchement EP Ø 125 mm pour 3 ml	1 040 €	1 350 €
Branchement EP Ø 160 mm pour 3 ml	1 110 €	1 440 €
Branchement EP Ø 200 mm pour 3 ml	1 220 €	1 580 €
Branchement EP Ø 300 mm pour 3 ml	1 260 €	1 630 €
Mètre suppl. Pour les diamètres de 125 mm à 300 mm	100 € le ml	150 € le ml
Busage de fossé pour les entrées charretières	250 € le ml	350 € le ml 400 € le ml si tête de buse (en route départementale)
Fourniture et mise en place d'enrobé à chaud pour busage sur voie	30 € le m <sup>2</sup>	40 € le m <sup>2</sup>

Vote : **Adopté à l'unanimité**

### **009– Demande d'adhésion au Réseau pour Eviter le Gaspillage ALimentaire (REGAL) Nouvelle-Aquitaine - Rapporteur : Evelyne AZIHARI**

*Suite à un dossier déposé le 14/01/2021 auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a été lauréate de l'appel à projets 2021-2022 du Programme Nationale pour l'Alimentation (PNA). L'Agglomération est, depuis avril 2021, labellisée Projet Alimentaire Territorial ou PAT– Niveau 1 Émergent.*

*Une chargée de mission dédiée au PAT a été recrutée depuis le 01/11/2021, au sein du Service Entreprises. Le PAT comporte deux instances de gouvernance multi-acteurs : un comité de pilotage et un comité technique qui se réunissent 2 fois par an.*

*Le PAT « Système alimentaire territorial durable et inclusif de Grand Châtelleraut », est un cadre stratégique sur l'agriculture et l'alimentation du territoire. Son objectif est de :*

*- Faire évoluer le système alimentaire local pour en renforcer la résilience, l'autonomie et la durabilité, à partir de la mise en cohérence des actions/plans/programmes locaux existants et en soutenant de nouvelles initiatives dans tous les domaines de l'alimentation (production agricole – transformation - commercialisation, gestion des déchets, culture alimentaire-formation, environnement, action publique locale, accessibilité équitable à une alimentation saine). Le projet se*

concrétise au cours d'une période initiale de 2 ans (2021-2023) en dialogue permanent avec l'ensemble d'acteurs locaux, tant du secteur privé que du secteur public.

Les projets alimentaires territoriaux existent sur tout le territoire national depuis la loi d'avenir 2014. Des réseaux de PAT existent au niveau national et régional afin d'échanger des bonnes pratiques et des outils.

Le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire en Nouvelle-Aquitaine REGAL, créé en 2013 par l'association CREPAQ, est un réseau régional qui oeuvre pour la diminution du gaspillage alimentaire afin d'atteindre l'objectif du Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, à savoir, diviser par deux ce gaspillage en France d'ici 2025. Cet objectif tient compte de toute la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Ce réseau permet aux adhérents de bénéficier d'échanges de pratiques, de journées techniques et d'un accès à des ressources publiées par REGAL.

### Discussions

Mme MERY – J'ai juste une annexe, on pourra peut-être aussi prendre un petit temps pour que vous nous parliez du plan alimentaire territorial et où on en est. Vous pouvez nous dire deux mots sur le dispositif qui va se mettre en place : le printemps de l'engagement ?

Mme AZIHARI – Je l'avais préparé pour ce soir mais vu le temps je pense qu'on prendra le temps plus tard pour le faire.

Mme AZIHARI – Cela fait partie des actions du PAT et de ce qu'on pourra vous communiquer comme information au prochain conseil communautaire, par exemple. D'ailleurs on a l'intention de faire un petit flyer sur toutes les actions qui se mettent en place au printemps mais aussi à l'automne, et le faire de cette façon-là régulièrement pour que vous soyez informée des actions du PAT.

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer au Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire - REGAL Nouvelle-Aquitaine, l'adhésion étant gratuite,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer cette charte et les pièces qui s'y rapportent,

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **010– Demande de remboursement du Versement Mobilité. - Rapporteur : Hindeley MATTARD**

Le Versement Mobilité (VM) succède au Versement Transport (VT), c'est une contribution due pour les employeurs qui embauchent plus de 10 salariés. Elle permet de financer les transports et plus largement la mobilité.

Certaines situations permettent à l'employeur d'obtenir auprès de l'autorité organisatrice de la Mobilité (AOM), le remboursement de la contribution acquittée au préalable auprès de l'URSSAF.

Le Versement Mobilité (VM) peut être remboursé aux employeurs qui justifient assurer à titre gratuit le logement permanent de leurs employés sur leurs lieux de travail.

Le remboursement n'est effectué seulement pour les salariés logés et non pour l'ensemble des personnels indépendamment de leurs situations.

Ainsi l'office publique de l'habitat de la Vienne, au vu des éléments fournis, peut prétendre aux remboursements suivants :

- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : 1 528,12 €
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 1 240,64 €
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 1 532,56 €
- 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 : 1 825,28 €
- 1<sup>er</sup> trimestre 2022 : 2 159,06 €
- Soit un total de 8 285,66 €

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accorder le remboursement du Versement Mobilité à l'Habitat de la Vienne pour un moment total de 8 285,66 €,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **011– Remboursement partiel des abonnements relatifs aux transports scolaires - Rapporteur : Hindeley MATTARD**

Depuis septembre 2021, un certain nombre de lignes scolaires n'ont pas pu être réalisées pour manque de chauffeurs ou dû à la Covid-19.

Et au vu des difficultés des familles, il est proposé de modifier le remboursement partiel des abonnements de la manière suivante :

- pour l'abonnement de tarif 1 pour l'année scolaire 2022/2023, le remboursement se fera à partir de 5 jours minimum d'interruption de l'offre cumulée sur l'année scolaire.

Exemple de calcul : dans l'hypothèse d'une interruption de l'offre de 11 jours (2 semaines + 1 jour) sur 180 jours (36 semaines) de scolarité :

- pour un abonnement de 100 € :
  - $100 \text{ €} / 180 \text{ jours} = 0,56 \text{ € par jour}$ ,
  - $11 \text{ jours} \times 0,56 \text{ €} = 6,16 \text{ €}$ .
- pour un abonnement de 120 € :
  - $120 \text{ €} / 180 \text{ jours} = 0,67 \text{ € par jour}$ ,
  - $11 \text{ jours} \times 0,67 \text{ €} = 7,37 \text{ €}$ .
- pour un abonnement de 140 € :
  - $140 \text{ €} / 180 \text{ jours} = 0,78 \text{ € par jour}$ ,
  - $11 \text{ jours} \times 0,78 \text{ €} = 8,58 \text{ €}$ .

- pour un abonnement de 205 € :
  - 205 € / 180 jours = 1,14 € par jour,
  - 11 jours x 1,14 € = 12,54 €.

Les remboursements se feront automatiquement par l'unité Transports Scolaires du service Mobilités de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld et au vu d'un état des interruptions d'offres établi par le service lui-même.

<b>Délibéré</b>
-----------------

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les remboursements des abonnés, tels que susmentionnés, concernant les lignes de transports scolaires qui n'ont pu être assurées pour l'année scolaire 2022/2023,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **012– Tarification multimodale - Rapporteur : Hindeley MATTARD**

*Dans le but de favoriser l'intermodalité et l'accès aux transports entre les réseaux Transports Scolaires et Transports de l'Agglomération Châtelleraudaise (TAC), il a été décidé lors du conseil communautaire du 4 juillet 2022, de mettre en place un titre de transport multimodal : " Scolaire + " pour un montant de 205 € par an.*

*Pour simplifier l'inscription scolaire et la gestion des dossiers, il est proposé de mettre en place une tarification réduite à 185 € par an si l'inscription est faite avant le 1<sup>er</sup> août de l'année en cours.*

*La répartition financière entre l'agglomération et les TAC s'effectuera comme suit :*

- 125 € pour l'agglomération,
- 60 € sera reversée aux TAC.

*Mode de paiement :*

*Afin de faciliter l'accès au paiement des inscriptions scolaires, il a été mis en place un moyen de régler les abonnements par prélèvement en 3 fois par mandat SEPA - RIB (en ligne sur le site grand-chatellerauld.fr) et uniquement sur les abonnements annuels et au vu des difficultés nous proposons de modifier les dates de prélèvements :*

- 1<sup>er</sup> prélèvement 35 % de l'abonnement au 5 octobre de l'année en cours (N),
- 2<sup>ème</sup> prélèvement 35 % de l'abonnement au 5 décembre de l'année en cours (N),
- 3<sup>ème</sup> prélèvement 30 % de l'abonnement au 5 février de l'année suivante (N+1).

*Pour toute inscription effectuée après le 1<sup>er</sup> le prélèvement (et avant le 2<sup>ème</sup>), le paiement se fera en 2 fois :*

- 1<sup>er</sup> prélèvement : 50 % de l'abonnement au 5 décembre de l'année en cours (N),
- 2<sup>ème</sup> prélèvement : 50 % de l'abonnement au 5 février de l'année suivante (N+1).

Pour toute inscription effectuée après le 2<sup>ème</sup> prélèvement le paiement se fera en 1 seule fois soit 100% de l'abonnement à l'inscription par carte bancaire ou par chèque.

### Discussions

**M. BARAUDON** – Je voterai contre, comme la dernière fois, considérant que l'école est publique et gratuite, et que je considère que les transports pour les enfants devraient être gratuits comme dans beaucoup de municipalités et de collectivités.

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la mise en place du titre ainsi que la répartition financière entre l'agglomération et les TAC, tel que mentionné en préambule de la présente,
- d'approuver les dates de paiement mentionnées en préambule,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 59

CONTRE : 2 P. BARAUDON (+1 pouvoir)

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

### **013– Tarifs 2023 du camping\*\* des Ormes et camping\*\* du Chillou - Modifications - Rapporteur : Lucien JUGE**

*La communauté d'agglomération gère en régie les campings\*\* des Ormes et du Chillou à Châtellerault.*

*Une délibération a été votée le 21 novembre 2022. Celle-ci ayant connu une erreur matérielle, il convient donc de la rectifier.*

*Pour rappel : les tarifs de ces deux campings, malgré leur classement et la qualité de leurs prestataires n'ont pas fait l'objet d'une augmentation de leurs tarifs depuis 2015 pour le camping des Ormes , et 2012 pour le camping du Chillou.*

*L'évolution du marché et des pratiques rend nécessaire aujourd'hui la modification de ces tarifs. Pour mémoire ces tarifs n'incluent pas la taxe de séjour, qui est elle-même adoptée par délibération distincte.*

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- décide d'abroger la délibération n° 10 du 21 novembre 2022,
- d'appliquer les tarifs ci-dessous, à partir du 1er mars 2023,

CAMPING DES ORMES

<u>Emplacements</u>		<b>2023</b>					
		BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre) BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HAUTE SAISON (juillet/août)		
Prestations	Unité	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%
Emplacement	par nuit		3,00 €			3,00 €	
Adulte À partir de 12 ans	par nuit et par personne	1,50 €	2,00 €	10,00 %	1,60 €	2,00 €	12,00 %
Enfant de -12 ans	par nuit et par personne	1,10 €	2,00 €	8,00 %	1,20 €	2,00 €	10,00 %
Enfant de - 2 ans	par nuit et par personne	gratuit			gratuit		
Voiture	par jour	1,50 €	2,00 €	12,00 %	2,00 €	3,00 €	12,00 %
Branchement électrique	par nuit	2,30 €	3,00 €	25,00 %	2,50 €	3,00 €	15,00 %
Chien	par jour	2,00 €	3,00 €	5,00 %	2,50 €	3,00 €	5,00 %
<hr/>							
Forfait Emplacement 1 personnes + Véhicule À partir de 7 jours	par nuit		5,00 €			6,00 €	
Forfait Emplacement 2 personnes + Véhicule à partir de 7 jours	par nuit		6,00 €			7,00 €	
Forfait Randonneur (1 pers.+ emplacement)	par nuit et par personne		4,00 €			4,20 €	
Forfait groupe à partir de 10 personnes (sans l'électricité)	par nuit et par personne	2,50 €	3,00 €	5,00 %	2,50 €	3,00 €	8,00 %
Forfait camping car ou caravane (emplacement + électricité ) 4 personnes maxi	par nuit	7,50 €	9,00 €	7,00 %	8,50 €	10,00 €	8,00 %
Forfait caravane double essieux (ou 5 m et plus) 1 emplacement + électricité	forfait	18,50 €	20,00 €	8,00 %	18,50 €	21,00 €	13,00 %
<hr/>							
Jeton machine à laver 1 <sup>er</sup> jeton offert			1,50 €	1,80 %	1,50 €	1,80 €	20,00 %
Jeton sèche linge 1 <sup>er</sup> jeton offert			1,50 €	1,50 %	1,50 €	1,80 €	20,00 %
Location badge et ou prise européenne			20,00 €			25,00 €	
WIFI		gratuit	gratuit		Gratuit		

CAMPING DES ORMES

Habitat Léger de Loisirs										
BASSE SAISON		Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Mois Tarifs proposés
Mobile home 4/6 personnes		45,00 €	49,50 €	50,00 €	10,00 %	200,00 €	215,00 €	215,00 €	7,50 %	730,00 €
Mobile home 6/8 personnes		55,00 €	59,40 €	60,00 €	8,00 %	210,00 €	225,02 €	226,00 €	7,15 %	770,00 €
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)		20,00 €				100,00 €				
Chalet rando 1 ou deux personnes véhicule compris	NUITE			14,00 €						
HAUTE SAISON		Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	diffce	Mois Tarifs proposés
Mobile home 4/6 personnes		55,00 €	59,90 €	60,00 €	8,90 %	270,00 €	284,85 €	285,00 €	5,50 %	920,00 €
Mobile home 6/8 personnes		65,00 €	70,85 €	71,00 €	9,00 %	280,00 €	294,98 €	295,00 €	5,35 %	940,00 €
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)		40,00 €				150,00 €				450,00 €



CAMPING DU CHILLOU

<u>Emplacement</u>		2023					
		BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HAUTE SAISON (juillet/août)		
Prestations	Unité	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%	Tarif Référence 2022	Tarifs arrondis proposés	%
Emplacement	par nuit	2,05 €	2,30 €	12,00 %	2,05 €	2,40 €	15,00 %
Adulte (à partir de 12 ans)	par nuit et par personne	2,05	2,20 €	5,00 %	2,05 €	2,30 €	10,00 %
Enfant de -12 ans	par nuit et par personne	1,55 €	1,70 €	5,00 %	1,55 €	1,80 €	10,00 %
Enfant de -2 ans	par nuit et par personne	gratuit			gratuit		
Voiture	par jour	1,55 €	1,80 €	12,00 %	1,55 €	1,80 €	12,00 %
Branchement électrique	par nuit	2,05 €	2,80 €	35,00 %	2,05 €	2,80 €	33,00 %
Chien	par jour	2,00 €	2,10 €	2,00 %	2,50 €	2,60 €	2,00 %
<b>Forfait Emplacement 1 personnes + Véhicule À partir de 10 jours</b>	par nuit		5,80 €			6,80 €	
<b>Forfait Emplacement 2 personnes + Véhicule À partir de 10 jours</b>	par nuit		7,00 €			7,80 €	
<b>Forfait Randonneur (1 pers.+ emplacement)</b>	par nuit et par personne		4,00 €			4,20 €	
<b>Forfait groupe à partir de 10 personnes (emplacement)</b>	par nuit et par personne	2,50 €	2,70 €	5,00 %	2,50 €	2,70 €	8,00 %
<b>Forfait camping car ou caravane (emplacement + électricité) 4 personnes maxi</b>	forfait	9,20 €	10,60 €	15,00 %	9,20 €	12,00 €	30,00 %
<b>Forfait caravane double essieux (ou 5 m et plus) 1 emplacement + électricité</b>	forfait	18,50 €	20,00 €	8,00 %	18,50 €	21,00 €	13,00 %
<b>Jeton machine à laver 1<sup>er</sup> jeton offert</b>		1,50 €	2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66,00 %
<b>Jeton sèche linge 1<sup>er</sup> jeton offert</b>		1,50 €	2,00 €	33,00 %	1,50 €	2,50 €	66,00 %
<b>Location badge et ou prise européenne</b>			20,00 €			25,00 €	
<b>WIFI CAMPING DU CHILLOU</b>		gratuit		gratuit		gratuit	

Habitat Léger de Loisirs Septembre à avril	DEPLACEMENTS ECONOMIQUES											
	BASSE SAISON				HAUTE SAISON JUILLET AOUT				Tous publics			
	Nuit 2022	Nuit 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Semaine 2022	Semaine 2023	Tarifs arrondis proposés	%	Mois 2022	Mois 2023	Tarifs arrondis proposés	%
Mobile home 4/6 personnes	31,00 €	33,48 €	34,00 €	8,00 %	153,00 €	165,24 €	166,00 €	8,00 %	510,00 €	550,80 €	551,00 €	8,00 %
Mobile home 4/6 personnes	40,00 €	43,20 €	44,00 €	8,00 %	200,00 €	216,00 €	216,00 €	8,00 %	680,00 €	734,40 €	735,00 €	8,00 %
Mobile home 4/6 personnes	31,00 €	34,10 €	35,00 €	10,00 %	153,00 €	168,30 €	169,00 €	10,00 %	510,00 €	561,00 €	561,00 €	10,00 %
Mobile home 4/6 personnes	40,00 €	44,00 €	44,00 €	10,00 %	200,00 €	220,00 €	220,00 €	10,00 %	680,00 €	748,00 €	748,00 €	10,00 %
Arrhes pour réservation de Mobile home (toutes saisons)	50 % du montant de la réservation											

Vote : **Adopté à l'unanimité**

**014– Création d'une autorisation de programme pour les travaux sur les monuments historiques et d'intérêts patrimoniaux dont Grand Châtelleraut à la propriété et/ou la gestion - Rapporteur : Maryse LAVRARD**

*La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut vote à chaque budget des lignes pour la restauration et l'entretien du patrimoine historique dont elle a la propriété et/ou la gestion. Néanmoins, l'exécution des chantiers ne se plie pas aux contraintes de l'exercice calendaire de la comptabilité publique. En effet, le temps est très long entre la décision d'entreprendre des travaux, l'établissement d'un devis, la signature du bon de commande, le temps de rédaction des dossiers d'autorisation de travaux et leur retour positif ou non des instances autoritaires, le temps de l'étude préalable souvent obligatoire, l'installation du chantier et enfin l'exécution de celui-ci. Parfois, l'indisponibilité des entreprises se rajoute aux facteurs responsables des délais de réalisations des chantiers.*

*Ainsi, il est presque devenu impossible de ne pas inscrire de report dans ces conditions. C'est pourquoi, il est proposé au conseil d'agglomération de créer une autorisation de programme à hauteur de 300 000 € TTC, les crédits de paiements étant déclinés sur 3 exercices selon le tableau suivant :*

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Hauteur des crédits par année</b>	100 000 €	100 000 €	100 000 €

*Cette autorisation de programme concernera les travaux d'entretien des monuments suivants :*

- *Monuments historiques de la Manufacture*
- *Théâtre Blossac*
- *Maison Descartes*
- *Hôtel Alaman*
- *Site archéologique du Vieux Poitiers*
- *Ferme acadienne n°10*
- *Abbaye de l'Étoile*

*Les travaux de restauration d'envergure disposeront de leur propre autorisation de programme.*

**Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de créer une autorisation de programme d'un montant de 300 000 € selon le tableau suivant :

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Hauteur des crédits par année</b>	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Vote : **Adopté à l'unanimité**

**015– Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - les 3T - scène conventionnée de Châtelleraut - Prolongation du contrat de travail de la directrice - Rapporteur : Maryse LAVRARD**

*L'office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) a été créé par délibération n° 7 du 8 avril 2013 du conseil communautaire, sous le régime de la régie personnalisée, ou établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), le nom d'usage étant les 3T.*

*Les statuts ont fait l'objet de deux modifications par délibérations n° 2 du 18 juin 2013, et n° 17 du 16 novembre 2020. Une convention d'objectifs et de moyens, précisant les objectifs et les missions mis à disposition pour les atteindre, a été mise à jour régulièrement.*

*Le projet culturel de l'établissement ainsi que les perspectives de développement sont portés par la directrice, Madame Catherine DÉTÉ, dont l'actuel contrat de travail arrive à échéance le 8 mars 2023. Il est proposé de le renouveler pour la période du 9 mars au 31 mai 2023.*

**Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter la reconduction du contrat de travail de Madame Catherine DÉTÉ, directrice de l'OCPC, du 9 mars 2023 au 31 mai 2023, dans les mêmes conditions que précédemment.

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette démarche.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**016– Office culturel du pays châtelleraudais (OCPC) - les 3T- scène conventionnée de Châtelleraut - Modification du conseil d'administration - Rapporteur : Maryse LAVRARD**

*L'article 4 des statuts de l'office culturel du pays châtelleraudais prévoit que le conseil d'administration est composé :*

*- d'un premier collège dans lequel siègent sept représentants du conseil communautaire élu, sur proposition du président de Grand Châtelleraut,*

*- d'un second collège dans lequel siègent six personnalités qualifiées issues du monde culturel, notamment local, désignés nommément par le conseil communautaire, sur proposition du président de Grand Châtelleraut.*

*Compte tenu de la démission au sein du conseil d'administration de l'OCPC - les 3T de Mmes Sophie GUÉGUEN, Marie-Christine DESANDRÉ, il convient d'actualiser la composition des 2 collèges.*

**Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide, compte tenu de ce qui précède :

- de désigner les nouveaux membres du premier collège, portant sa composition comme suit :

- . Maryse LAVRARD (Châtellerauld),
- . Dominique CHAINE (Thuré),
- . Jeanie MARECOT (Châtellerauld),
- . Yannick TARTARIN (La Roche Posay),
- . Corine FARINEAU (Châtellerauld),
- . Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé Saint Romain),
- . Lucien JUGÉ (Scorbé-Clairvaux),

- et de désigner les nouveaux membres du second collège, portant sa composition comme suit :

- . Chantal GIRAUDEAU,
- . Carlos VIANNA,
- . Louise JACQUET,
- . Olivier LUSINCHI,
- . Solange CHARLOT,
- . Nathalie BESANÇON.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

#### **017– Aménagement du site de la Manu - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme - Rapporteur : Maryse LAVRARD**

*Depuis 2015, l'ancienne manufacture d'armes de Châtellerauld a fait l'objet d'une opération d'aménagement inscrite dans une autorisation de programme, crédits de paiement (2015-2021).*

*En complément de l'attractivité liée à l'implantation de nombreuses activités, aussi diverses et notoire que l'AFPA, les archives de l'armement, l'école nationale de cirque, le conservatoire, le musée et la patinoire, il était nécessaire de construire une identité spécifique au site pour augmenter son rayonnement à l'échelle de Grand Châtellerauld.*

*Ainsi, suite à la construction du skatepark architecturé, de la restructuration des zones de stationnement végétalisées, de la valorisation du socle des cheminées et à l'amélioration de la circulation douce à l'intérieur du site, on constate une hausse de la fréquentation de ce lieu. Une nouvelle signalétique et des aménités ont été créées (panneaux d'information patrimoniaux, toilettes publiques, bancs associés à des oeuvres d'artistes, corbeilles, ...). Par ailleurs, des travaux visant à conforter les rotondes, la salle et le couloir de tir, ainsi que les lisses du jardin du directeur ont été effectués.*

*Les travaux d'accessibilité et le réaménagement des collections du musée ainsi que la création du nouvel espace dédié à Rodolphe Salis ont été livrés fin 2019.*

*Le cheminement doux entre la Grand'rue de Châteauneuf et le conservatoire (longeant le site des archives de l'armement) a vu le jour début 2021.*

*Du mobilier a été implanté (tables de pique-nique, corbeilles, barrières...). La sécurisation des structures de la salle et du tunnel de tir a été réalisée par l'implantation de plots ciment interdisant la*

circulation et le stationnement en surface. L'éclairage est revu et une signalisation au sol est en projet sur la rue Jean Monnet. Une aire de jeux petite enfance est également en cours de réalisation.

Afin de terminer ce programme d'aménagement, il est donc proposé au Conseil Communautaire de réactualiser le montant des dépenses de l'autorisation de programme pour les années 2022 et 2023 et de répartir les dépenses en 9 exercices, selon le détail ci-dessous. Le montant global restant inchangé pour un montant de 4 279 000 €.

INTITULÉ	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL (€)
<b>AP/CP</b>	<b>137 000</b>	<b>671 000</b>	<b>1 568 000</b>	<b>157 000</b>	<b>1 293 800</b>	<b>32 000</b>	<b>320 000</b>	<b>15 447</b>	<b>84 753</b>	<b>4 279 000</b>
<i>Subventions accordées pour l'aménagement du site</i>	<i>451 607</i>	<i>63 601</i>	<i>172 374</i>	<i>196 436</i>	<i>178 333</i>		<i>128 000</i>			<i>1 190 351</i>

### Délibéré

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de modifier la répartition de l'autorisation de programme et d'étendre cette dernière à l'année 2023, portant la durée totale à 9 années, tel que précisé en préambule de la présente.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **018– Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération tiers lieu culturel - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER**

*La convention relative à l'opération de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières est pilotée par Grand Châtellerauld, tandis que la commune, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais en sont les opérateurs.*

*Cette convention contractualisée le 11 juin 2018 avec l'État, l'ANRU, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, les trois maîtres d'ouvrage et dont le premier avenant a été signé le 25 novembre 2020, vise plusieurs objectifs :*

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,*
- le renforcement de l'attractivité du Lac,*
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,*
- le renforcement du rôle d'intégrateur et de vecteur de mixité des équipements socio-éducatifs.*

Parmi les opérations d'équipement, l'une d'elle est portée par Grand Châtellerault, eu égard à sa compétence en matière d'équipement culturel : la création d'un tiers-lieu culturel.

Le conseil communautaire, par délibération du 23 septembre 2019, a décidé d'établir une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement pour un montant de 1 270 000 € TTC.

En 2020, du fait de l'impossibilité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre interne pour procéder à la restructuration et l'extension de la base de voile, une équipe de maîtrise d'œuvre externe a été sollicitée, pour un montant de 135 000 € TTC.

La poursuite du projet s'est également caractérisée par l'évolution du programme d'aménagement : réfection de la toiture défectueuse, besoins de surfaces supplémentaires, nature du sol nécessitant des fondations plus importantes, exigences thermiques.

En conséquence, le coût prévisionnel de l'opération a évolué de 1 405 000 € à 1 844 564 € TTC.

Compte-tenu de l'évolution du coût de l'opération, le conseil communautaire, par délibération du 8 avril 2021, a modifié l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour un montant de 1 844 564 € TTC.

En 2022, la phase de chantier ayant subi un léger retard, les dépenses initialement prévues ont été moindres. Au regard de cette évolution, une nouvelle répartition des crédits est proposée avec la réinscription des crédits non consommés en 2022, à hauteur de 597 776 € au budget 2023 pour permettre la poursuite de l'opération.

Il convient de préciser que cette opération d'aménagement est éligible aux financements de la DRAC pour un montant de 568 148 €, de l'ANRU pour 145 000 €, de la CAF pour 100 000 €, du conseil départemental pour 171 000 €, et enfin de la Ville de Châtellerault, au titre de sa compétence sportive et au titre du soutien au projet de rénovation urbaine, pour 240 000 €, soit un total de subventions de 1 224 148 €.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de modifier l'autorisation de programme délibérée le 28 février 2022 :

	Imputation	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses TTC	Création d'un tiers-lieu culturel	28 287 €	140 598 €	1 675 521 €	170 €	1 844 564€
<b>TOTAL</b>						<b>1 844 564 €</b>

Et de voter les crédits de paiement en répartissant les dépenses prévisionnelles telles que présentées ci-après pour les années :

	Imputation	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Dépenses TTC	Création d'un tiers-lieu culturel	28 275 €	140 598 €	1 077 915 €	597 776 €	1 844 564€

DÉPENSES TTC	TOTAL
Dépense préalable	12 798 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	150 934 €
Honoraires prestations complémentaires	8 820 €
Frais annexes	2700 €
Travaux en base	1 305 738 €
Équipement (mobilier / numérique)	185 000 €
Travaux en régie	48 000 €

<b>Provisions pour dépenses supplémentaires 10 %</b>	130 574 €
<b>Total</b>	<b>1 844 564 € TTC</b>

**Recettes avec répartition des recettes par financeurs :**

financeurs	2020	2021	2022	2023	TOTAL
DRAC		491 064,00 €	77 084 €		568 148 €
ANRU		29 000€	58 000	58 000 €	145 000€
Conseil Départemental			78 600 €	92 400 €	171 000 €
CAF			100 000		100 000 €
DSIL					
Ville			240 000 €		240 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>520 064 €</b>	<b>553 684€</b>	<b>150 400 €</b>	<b>1 224 148 €</b>

**Délibéré**

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide : de modifier l'autorisation de programme avec une répartition de crédits telle que prévue ci-après :

	Imputation	2020	2021	2022	2023	TOTAL
<b>Dépenses TTC</b>	<b>Création d'un tiers-lieu culturel</b>	<b>28 275 €</b>	<b>140 598 €</b>	<b>1 077 915 €</b>	<b>597 776 €</b>	<b>1 844 564 €</b>
	<b>TOTAL</b>					<b>1 844 564 €</b>

Les dépenses et les recettes seront imputées aux articles budgétaires et comptables concernés de l'opération 125 service 4 600.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

**019– Motion de soutien au Centre de soins infirmiers de Châteauneuf à Châtelleraut - Rapporteur : Anne-Florence BOURAT**

*Le Centre de soins infirmiers association de loi 1901, historiquement installé à Châteauneuf depuis 1973, composé d'une équipe de 14 infirmières est confronté à une difficulté financière liée à la revalorisation des salaires.*

*En effet, dans le cadre du « Ségur de la Santé », en septembre 2020, le gouvernement a acté une revalorisation salariale pour les personnels exerçant en EHPAD. En deux ans, cette hausse de salaire a progressivement été étendue aux soignants de nouvelles catégories d'établissements et services sociaux et médico-sociaux à travers les accords dits "Laforcade".*

*Le coût de ces revalorisations salariales doit être pris en charge par les pouvoirs publics, soit via les crédits des agences régionales de santé (ARS) pour les établissements et services financés ou co-financés par l'Assurance maladie, soit par le biais d'une compensation par les crédits de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), versés aux conseils départementaux, pour les structures financées par les départements.*

*Ces avancées ont été actées juridiquement dans la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 pour le secteur public. En ce qui concerne la catégorie dont relève le centre de soins, ces revalorisations ont été actées dans des accords collectifs du secteur privé associatif par la mise en œuvre de l'avenant 43 à la Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services aux domiciles. Pour le centre de soins, ces revalorisations sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ; mais sans compensation financière jusqu'à présent.*

*En janvier 2022, le centre de soins avait fait un appel aux collectivités. Une solution temporaire semblait avoir été trouvée avec une aide exceptionnelle versée par l'ARS via le Fonds d'Intervention Régional (FIR). Cette aide était d'un montant de 28 618 € alors que le surcoût annuel restant à charge de l'association s'élève à 94 800 €. Sans pérennité d'une compensation financière, le centre de soins annonce un licenciement d'une partie du personnel voire une fermeture définitive de leur activité, laissant sans solution plus de 250 patients.*

Mme BOURAT – Vous avez peut-être été informés, certainement via la presse, des difficultés du centre de soins infirmiers de Châteauneuf. C'est une des multiples situations en vagues successives suite au Ségur de la santé qui était censé revaloriser les professionnels de santé et au fur et à mesure on a vu que différentes catégories de personnels avaient été oubliées puis remis dans le Ségur. On est dans cette situation-là dans un centre infirmier assez singulier puisqu'il y en a très peu en France, sous un système associatif comme ils le sont. Ils avaient déjà interpellé l'année dernière sur le sujet, vous verrez dans la motion l'historique.

Par le FIR, ils avaient obtenu une subvention de 21 000 €, tel que noté, par contre, sincèrement je pensais que tout était clos mais récemment vous avez vu dans la presse qu'ils étaient à nouveau en difficulté. Donc l'objectif de cette motion c'est de faire en sorte qu'on puisse y voir clair et demander à l'État de faire en sorte que l'offre de soins, via ce centre, puisse être pérennisée.

Déjà il y a un an, que ce soit au niveau de l'agglomération ou du département, on avait été interpellé et on avait fait remonter auprès de l'ARS et du préfet, cela avait donné lieu à une régularisation. Là, à nouveau nous avons fait la même chose. J'ai eu très très récemment, depuis l'écriture de cette motion, des nouvelles de la part de l'ARS, qui a fait elle-même remonter au niveau de l'État à la DGOS. Ça n'est pas le seul centre qui est dans cette situation, par contre, il y a quelques singularités sur le Châtelleraudais qui sont en train d'être expertisées. Ils sont bien en contact, ils sont entourés. Une partie des réponses que nous souhaitons est déjà apportée, à savoir qu'on puisse regarder comment l'offre de soins sur le Châtelleraudais, en matière de soins infirmiers, puisse ne pas périlcliter comme ça, de manière aussi brutale comme cela a pu être mis dans les journaux.

#### **Délibéré**

En conséquence, le Conseil communautaire, inquiet et soucieux de préserver une offre de soins sur le territoire châtelleraudais, demande à l'État, que la situation du centre de soins soit examinée en urgence afin de lui attribuer les compensations financières pérennes indispensables au maintien de son activité.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **020– Motion de soutien à l'Association des Maires ruraux de la Vienne pour un moratoire des fermetures de classes et d'écoles - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN**

*Alors que le soutien à la ruralité est une priorité affichée par l'état, les communes doivent faire face à une nouvelle difficulté : L'Education nationale risque d'appliquer de nouveaux critères, aboutissant à une accélération des fermetures de classes voire d'écoles, en particulier en zones rurales.*



*Consciente de ce danger, l'Association des maires ruraux de la Vienne appelle le Préfet et le Recteur d'académie à un moratoire sur ces fermetures de classes, en attendant que l'Etat définisse un "Agenda rural II". 2*

### Discussions

M. CIBERT – Comme vous le savez, aujourd'hui le projet du DASEN est de fermer 46 classes sur le département de la Vienne pour 15 ouvertures et sur le territoire de Grand Châtelleraut cela impacte 8 communes : Vounueil-sur-Vienne, Ingrandes, Availles-en-Châtelleraut, Buxeuil, Oyré, Coussay-les-Bois & Leigné-les-Bois (les bois en RPI), Antoigné, Lencloître.

Comme vous le savez tous, l'école c'est le poumon du village, je ne connais pas un maire qui ne fait pas le maximum pour son école. Tout ce qu'on nous demande en travaux, on le fait. Par contre, quand il s'agit d'une fermeture de classe on l'apprend par un coup de téléphone, donc c'est un petit peu désolant quand on voit l'investissement des conseils municipaux pour cette problématique-là.

Il y a une demande des maires ruraux de France, relayée par le département de la Vienne :

. d'une révision du fonctionnement des CDEN, parce qu'en fait nous sommes là plutôt en consultatif et on arrive un petit peu après, une fois que les choses sont actées, de revoir également la possibilité de prendre en compte la problématique en milieu rural, c'est-à-dire que nos enfants prennent le bus très jeune pour ensuite aller à l'école, ce sont des déplacements qui sont longs, qui sont fatigants pour nos enfants, en plus quand ils arrivent au collège les enfants des écoles en milieu rural sont souvent mieux armés pour la lecture et l'écriture, donc je pense qu'il faut bien prendre en compte cette problématique-là et continuer à accompagner la spécificité des écoles en milieu rural.

Je remercie le Président d'avoir accepté de porter cette motion à votre écoute ce soir pour qu'on puisse montrer qu'en tout cas Grand Châtelleraut et les 47 communes demandent un moratoire, c'est-à-dire l'arrêt de ces fermetures, et de voir l'agenda rural II qui était promis il y a à peu près six mois par notre Première ministre, avec de belles annonces, mais aujourd'hui il n'y a rien de concret.

On souhaite vraiment que la spécificité des écoles rurales soient prises en compte puisque Grand Châtelleraut c'est un ensemble de communes, on travaille tous dans le même intérêt, pour nos enfants, sur le territoire de Grand Châtelleraut.

### Délibéré

Le conseil communautaire, en soutien à l'Association des Maires Ruraux de la Vienne (AMR 86) (dont la motion est jointe en annexe), demande :

- au Gouvernement d'appliquer ses propres engagements dans le premier "Agenda rural",
- au Gouvernement de revoir le fonctionnement des conseils départementaux de l'Education nationale,
- au Préfet et au Recteur d'instituer un véritable moratoire sur les projets de fermetures de classes et d'écoles, qu'impliquerait le nouveau mode de calcul.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR : 58

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 3 G. PEROCHON, H. COLIN, A. PICHON

La séance est levée à 20h30



## Approbation du procès verbal

- Remarques de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du PV:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au regard des éventuelles remarques prises en compte et formulées ci-dessus, le procès verbal de la séance du 27 février 2023 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du conseil communautaire du :.....

- Signature du Président :
  
- Signature du secrétaire de la séance :